

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS
ET CONDITIONS DES SERVICES DE
TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2020

DOSSIER : R-4096-2019

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Me NICOLAS ROY et
M. JOCELIN DUMAS

AUDIENCE DU 11 DÉCEMBRE 2019

VOLUME 6

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
avocat de la Régie

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat de Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ
avocat pour Brookfield renewable trading and
marketing LP (BRTM);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
avocate du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat des Stratégies énergétiques et d
le'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE	9
PLAIDOIRIE PAR Me PIERRE PELLETIER	117

R-4096-2019
11 décembre 2019

- 4 -

LISTE DES PIÈCES

PAGE

A-0040 : Tableau sur le Facteur C 97

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce onzième (11e)
2 jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du onze (11)
8 décembre deux mille dix-neuf (2019), dossier R-
9 4096-2019. Demande de modification des tarifs et
10 conditions des services de transport pour l'année
11 2020. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors, bonjour à tous. Maître Fréchette, trois
14 petits messages ou, en fait, quatre messages avant
15 que l'on débute avec votre plaidoirie. Premier
16 message, c'est concernant le calendrier. On va
17 envoyer une note pour confirmer le calendrier
18 relativement aux centrales ou, en fait, le réseau
19 collecteur des centrales photovoltaïques.

20 Et vous confirmer comme ça tout de suite
21 que c'est le treize (13) décembre que les gens
22 devraient vous envoyer les DDR, les intervenants et
23 la Régie, avec l'exception de... on va lui demander
24 pour le treize (13) si possible, mais le RNCREQ, on
25 lui avait indiqué que le seize (16) pouvait être

1 acceptable dans les circonstances. Vous, ce serait
2 au huit (8) janvier de fournir les réponses.

3 On modifierait également, on repousserait
4 d'une journée pour la production du mémoire des
5 intervenants. Mais, on va vous envoyer la lettre
6 avec le petit tableau qui donne l'échéancier.

7 En ce qui concerne l'engagement 8.

8 L'engagement 8, c'était concernant le Facteur C et
9 on vous avait demandé différents formats de tableau
10 et il vous manquait des données de deux mille huit
11 (2008) à deux mille douze (2012), donc vous n'avez
12 rien donné. On pensait que c'était possible, à tout
13 le moins, pour vous de donner des données de deux
14 mille douze (2012) à deux mille dix-huit (2018).

15 On va vous envoyer une lettre également ou
16 si on est en mesure, à la pause, de vous donner
17 l'équivalent de ce qu'on recherche. Alors, on va
18 vouloir une suite à cet engagement-là. Ça va?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 C'est noté.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci. L'autre point, c'est le poste de l'Aqueduc.
23 Madame Paquette, dans son témoignage, a fait
24 référence à une étude que le Transporteur a faite
25 entre la réception de la demande ou, enfin, je ne

1 sais pas si c'est une demande officielle du
2 Distributeur, en deux mille dix-sept (2017) et la
3 réponse du Distributeur en janvier deux mille dix-
4 huit (2018). Donc, elle avait parlé d'une étude
5 technico-économique. On aimerait recevoir, si
6 possible, copie de cette étude.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Je vais vérifier si c'est disponible, mais il
9 faudrait que je vérifie. Technico-économique, en
10 tout cas, j'ai comme le « feeling »...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vais...

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 ... que ça ne sera pas quelque chose de très
15 élaboré, mais on va vérifier puis on va vous faire
16 suivre.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Écoutez, je vais vérifier les notes sténographiques
19 exactes de madame Paquette...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Oui, oui. Ah! Elle va s'en souvenir.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 ... puis je vous reviens.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Elle va s'en souvenir. Cassez-vous pas la tête, je

1 vais lui dire, elle va s'en souvenir certainement.
2 Puis, oui, il n'y a pas de souci. Puis oui,
3 effectivement, c'est une demande spécifique du
4 Distributeur. Alors, en principe, elle devrait être
5 en mesure de nous fournir ça.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Donc, c'est de voir sur l'étude qui a eu cours
8 entre la demande du Distributeur et la réponse du
9 Distributeur en janvier deux mille dix-huit (2018).

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Sophie, si tu es à l'écoute.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Avec ça, je viens de perdre mon fil. Ah! Il y aura
14 un quatrième petit point. On prendra une pause à la
15 fin de votre argumentation et on reviendra s'il y a
16 des questions, parce qu'il y a certains des
17 engagements qui sont quand même arrivés en fin de
18 matinée. L'équipe, comme vous pouvez le constater,
19 est avec nous ici, mais elle est en train de
20 vérifier s'il y a des engagements qu'on souhaite
21 avoir...

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Je vais être là demain aussi.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Faites vous en pas, vous allez être sollicité

1 demain aussi.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 O.K. C'est beau.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Mais, ça va être de voir s'il y a quelque chose.

6 Mais, à ce moment-là, on pourra vous en faire part
7 tout de suite avec votre équipe.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 C'est bien. C'est bien. Oui, oui, c'est ça.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, je vous remercie. Alors, je vais vous
12 laisser la parole.

13 PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE :

14 Bon. C'est bien. Alors, tout d'abord, bonjour à
15 tous. Yves Fréchette pour Hydro-Québec TransÉnergie
16 et très heureux d'être là encore aujourd'hui. Vous
17 savez mon enthousiasme qui est toujours contagieux.
18 Je vous ai déposé une plaidoirie écrite. On vous a
19 déposé. Je parle souvent au « je », mais j'aime
20 tellement les activités du Transporteur, après
21 tellement d'années, des fois je m'en vais chez nous
22 puis je rêve à des pylônes, hein, si je peux dire
23 l'expression.

24 Alors, on vous a préparé collectivement un
25 document qui, j'espère, saura vous guider, que je

1 vais utiliser au fur et à mesure, bien sûr, de la
2 plaidoirie.

3 Je vais, vous me pardonneriez de ne pas en
4 faire une lecture servile.

5 (13 h 09)

6 Je vais vous présenter chacun des thèmes en vous
7 demandant bien sûr, puis je suis convaincu que vous
8 allez être d'accord, de m'assurer que vous ayez la
9 chance et prendre le temps de la lire au complet.
10 Sinon, malheureusement, je serai obligé de le
11 faire. Ce qui serait, je pense, pour vous un
12 désagrément énorme pour votre ouïe, ainsi qu'un
13 désagrément pour notre cher sténographe qui
14 devrait, au lieu de supporter mes digressions
15 difficiles à suivre, devrait peut-être subir une
16 récitation d'un texte.

17 Si vous me permettez, je vais donc
18 « surfer » à l'intérieur du texte. Si jamais il y
19 avait quoi que ce soit, vous m'interrompez quand
20 vous voulez. Et puis ça va me faire plaisir de
21 répondre si jamais il y a des choses qui vous
22 apparaissent plus ou moins claires.

23 On a la chance aussi cette année d'avoir
24 monsieur Dumais... monsieur Dumas, pardon -je n'ai
25 pas mis mes lunettes parce que j'ai de la misère,

1 vous le savez, je suis coquet- monsieur Dumas, et
2 monsieur Roy qui en sont à leur premier dossier
3 tarifaire avec nous, le Transporteur. Et vous me
4 permettez, Madame Duquette, parfois je vais vous
5 demander une pause. Je vais parler à nos deux amis
6 parce que je sais, vous, vous êtes un vétérán, puis
7 vous êtes tout jeune, là, mais ce n'est pas le
8 premier qu'on fait ensemble. Alors, parfois, il y a
9 une petite mise en contexte quand on discute avec
10 votre équipe. Puis je sais qu'ils vous ont tous
11 très bien « briefés » tous les deux. Mais je suis
12 convaincu que, dans certains cas, vous donnez une
13 perspective Transporteur saura vous donner un
14 élément d'analyse, en tout cas notre vision des
15 choses sur des sujets qui pourront vous alimenter,
16 je le souhaite. Voilà, c'est les premières choses.

17 Je vous amènerais donc tout de suite, si
18 vous me permettez, dans le texte. Je vais
19 « surfer » avec vous directement. Tout d'abord,
20 vous avez les rubriques. Je ne les passerai pas.
21 J'ai suivi une certaine progression. On a suivi
22 cette année une progression qui est similaire à
23 celle que vous allez retrouver dans la preuve, mais
24 avec une insistance sur les sujets qui ont fait
25 l'objet d'audience. Il y a quand même des sujets

1 qui, même s'ils sont dans la preuve documentaire,
2 ont été plus ou moins discutés. Alors, pour nous,
3 on considère que ces éléments-là sont couverts de
4 façon suffisante pour la Régie. Puis si vous aviez
5 des questionnements supplémentaires, vous l'auriez
6 fait valoir. Alors, c'est vraiment arrimé sur
7 l'audience qu'on a tenue et les sujets qu'on a
8 couverts.

9 Si je vais à la page 3 maintenant.
10 Évidemment, encore cette année, vous retrouverez ça
11 au deuxième paragraphe, très heureux du groupe de
12 panelistes qu'on vous a offert. Je pense que la
13 preuve qu'on vous a offerte est probante que les
14 gens ont témoigné de façon claire, concise, et
15 caetera. Et je suis toujours admiratif. Vous allez
16 dire, bon, il y a des limites à ce que vous pouvez
17 dire, Maître Fréchette. Mais, oui, c'est ma période
18 Sonia Benezra peut-être.

19 Mais effectivement, je tiens à le noter
20 encore cette année, et surtout cette année, à quel
21 point je suis admiratif des témoignages des gens.
22 Tout d'abord, un, et ça s'inscrit dans le caractère
23 probant et d'une preuve complète. Tout d'abord leur
24 dévouement aux activités du Transporteur liées à la
25 réglementation. Je dois vous dire, ces gens-là

1 travaillent avec nous avec madame Salhi et monsieur
2 Verret qui sont les maîtres d'oeuvre de ce que vous
3 avez, mais ces gens-là travaillent à l'année, en
4 continu avec nous pour élaborer la preuve que vous
5 avez, que ce soit monsieur Vézina et son équipe,
6 monsieur Chagnon et son équipe, madame Roby, et
7 caetera.

8 Alors, leur dévouement à la réglementation,
9 à bien représenter le Transporteur, ça, je pense
10 que vous pouvez certainement en témoigner encore
11 cette année. L'implication aussi qui est en surplus
12 de leurs tâches quotidiennes. Il ne faut pas penser
13 que ces gens-là sont libérés de tous leurs travaux
14 au quotidien. Ils doivent tout de même maintenir le
15 phare. Quand on a monsieur Roy, monsieur Anctil qui
16 sont ici, c'est des gens qui travaillent à la
17 Planification qui sont dans les opérations. Alors,
18 leur implication, et on est convaincu que ça amène
19 beaucoup à la Régie d'avoir des gens qui sont
20 directement impliqués dans nos activités.

21 Et aussi le professionnalisme de toute
22 l'équipe. La présence, les demandes de
23 renseignements, il n'y a pas de critique là-dedans,
24 mais quatre demandes de renseignements jusqu'à
25 l'orée de l'audience, les efforts qui vous sont

1 mis, les qualités des réponses qui vous sont
2 offertes. Je suis convaincu que vous serez d'accord
3 avec moi que le professionnalisme des gens de
4 TransÉnergie transparait énormément et aussi la
5 disponibilité.

6 On ajoute à court terme, puis c'est très
7 bien comme ça, mais on ajoute à court terme un
8 sujet comme l'Aqueduc, et monsieur Talbot, monsieur
9 Picard sont présents pour répondre aux questions de
10 la Régie, répondre. Et on sous-estime toujours le
11 travail de témoigner, mais d'être ici pendant
12 plusieurs jours, d'affronter mes collègues qui sont
13 de fines lames en contre-interrogatoire, d'avoir le
14 désir de bien faire. Alors j'espère que, comme moi,
15 vous serez convaincus de la force probante, de la
16 qualité des témoignages qu'on vous a offerts cette
17 année.

18 (13 h 14)

19 Maintenant, au niveau des faits saillants,
20 la rubrique 2. Évidemment, les sujets, les sujets
21 sont bien connus. On les a... Cette année, point
22 neuf pour cent (0,9 %) de hausse tarifaire. À sa
23 face même, on est dans un environnement de
24 raisonnablement bien évidemment.

25 Quand on regarde les sujets, soixante-

1 treize millions (73 M\$) supplémentaires pour notre
2 revenu requis et les autres sujets qui sont dans la
3 rubrique Faits saillants, ici on discute du CS23,
4 du retrait de l'indicatif Impact-IFD. Ce sont nos
5 grands sujets, nos grands faits saillants. Et cette
6 rubrique-là, j'en suis à la page 4, se complétait
7 par... Et c'était lié au témoignage de monsieur
8 Verret qui a pris la parole sur la vision de
9 l'allégement.

10 L'allégement on peut le voir de toutes
11 sortes de façon, mais il est bien évident... C'est
12 sûr qu'on peut le prendre de toutes sortes de
13 façons. C'est sûr qu'au niveau de la preuve
14 documentaire, comment on voyait les choses, c'est
15 sûr, comme monsieur Verret l'a dit, on attend de
16 votre part une rétroaction sur quelle est la
17 documentation que vous attendez etc. qui va être
18 corrélée directement. Nous, on souhaite toujours
19 répondre aux attentes, ça fait que ça va être
20 corrélé au fardeau de preuve qui est attendu de
21 nous pour les fins de la tarification. Mais aussi,
22 puis ça c'est un petit peu personnel, mais il reste
23 quand même qu'on est à l'année deux mille dix-neuf
24 à deux mille vingt (2019-2020). On a déjà sur un
25 MRI de quatre ans... Quand on va avoir terminé, on

1 va avoir cinquante pour cent (50 %) de complété,
2 cinquante pour cent (50%) de complété sur un MRI de
3 quatre ans, puis ce n'est pas une critique, mais où
4 en sommes-nous par rapport à ça? Quand on est déjà
5 à cinquante pour cent (50 %) d'acquis, puis qu'on
6 recherche des suivis sur un ensemble de sujets
7 divers. Quand on travaille sur des indicateurs ou
8 qu'on essaie de travailler sur des indicateurs sur
9 lesquels on est obligés de vous demander de les
10 retirer, il y a quand même un...

11 Il y a quelque chose, il y a une réflexion
12 là qu'on doit collectivement avoir, parce que c'est
13 impossible qu'on puisse, à chaque année, évoluer
14 avec des suivis en cascade, des indicateurs qu'on
15 doit remettre en place. C'est pas une critique,
16 mais ce qu'on constate aujourd'hui, c'est qu'on va
17 avoir complété cinquante pour cent (50 %) du
18 premier MRI, puis bien sûr au début on est en phase
19 de rodage, puis on a plein de petites choses à
20 ajuster, mais il reste quand même que si on
21 travaille sur des fondamentaux comme le facteur C,
22 comme les calibrages d'indicateurs etc. Écoutez, je
23 pense que collectivement, puis je vous dis ça avec
24 le respect le plus grand, il y a un effort
25 d'allégement là. Il y a un effort d'allégement qui

1 doit être considéré par la Régie pour qu'on puisse
2 vraiment s'arrimer à... Ce qu'on recherche dans un
3 MRI c'est de l'efficience et de laisser le
4 Transporteur aller de l'avant avec ces divers
5 travaux. Alors, je vais revenir un petit plus loin,
6 mais ça, c'est un élément que je voulais soumettre
7 dès maintenant.

8 Puis sur le thème des suivis, quand on dit
9 qu'on est à cinquante pour cent (50 %), n'oublions
10 pas que le « rebasing » est à nos portes et c'est
11 peut-être le moment qui est toujours le plus
12 approprié pour revoir des choses qui sont plus
13 fondamentales, plutôt que d'année en année, à
14 l'intérieur même de la première plage. Alors,
15 c'était peut-être mon dernier petit point sur cette
16 section-là.

17 Puis je m'étais mis une autre petite note,
18 puis ça va encore sur cette... Mais il reste quand
19 même que si on veut générer de l'efficience aussi
20 sur cette période-là, quand on est toujours en
21 quête de calibrage à l'intérieur du MRI, ce qu'on
22 perd avec ça, c'est une stabilité réglementaire.
23 Ici ça ne nous amène pas vers des résultats qui
24 vont favoriser l'efficience sur la période et ça
25 aussi... Vous savez, quand on travaille sur des

1 indicateurs, chacun des indicateurs va amener un
2 comportement chez le Transporteur chez l'autorité
3 régulée. Bien, chez l'entité régulée. Alors, à
4 chaque fois qu'on travaille de cette façon-là à
5 rebours, je vous le soumetts en toute honnêteté, en
6 toute candeur, ça pourrait nous amener à des
7 résultats qui ne seront pas souhaités, parce que ce
8 n'est pas vers ça que la réglementation incitative
9 nous amenait.

10 Un régime simple, un régime qui doit être
11 facilement applicable, qui génère de l'efficience,
12 des indicateurs qui sont connus, basés une
13 historique qui permettent une bonne vision des
14 activités du Transporteur. Je ne vous la reciterai
15 pas, D-2018-001, mais c'était des éléments sur
16 lesquels on se fondait et je vous dis ça en toute
17 gentillesse, on s'est éloignés. On semble
18 s'éloigner de ça un peu.

19 (13 h 19)

20 Maintenant, j'allais à la rubrique 3 qui est à la
21 page 4. C'est au niveau de la performance.
22 Évidemment, quand on examine l'indice composite, le
23 Transporteur performe. Ça je pense qu'on doit
24 tous... je parle aux gens, encore une fois, mais le
25 Transporteur là, vous m'excuserez encore une fois.

1 Mais, on doit tous être content de ça. On
2 doit tous s'en réjouir parce que, évidemment,
3 d'avoir des bons résultats de cette nature-là
4 doivent... Ce que ça veut dire, c'est que le
5 Transporteur est sérieux dans ses activités, que la
6 réglementation lui donne les incitatifs aux bons
7 endroits. En tout cas, que le management de
8 TransÉnergie fait les bonnes choses, pose les bons
9 gestes. Ça, c'est le premier élément.

10 Mais, quand... est-ce que cette
11 performance-là qui vient de l'indicateur composite
12 doit nous donner un sentiment de sécurité? La
13 réponse, c'est « non ». On ne peut pas y voir un
14 faux sentiment de sécurité parce que tout ce qui
15 concerne notre performance interne, l'évolution des
16 IF, et caetera, et caetera, tous ces indicateurs-
17 là, eux, démontrent une certaine forme de
18 dégradation. Ils sont en croissance et ça, c'est
19 important.

20 Quand on regarde les CHIS, tous les témoins
21 vous l'ont présentés de façon beaucoup plus
22 éloquente que votre humble procureur. Mais, quand
23 on regarde les indicateurs de performance interne,
24 ceux-ci n'évoluent pas dans le sens... dans un sens
25 qui nous amène une sécurité. Ils évoluent dans un

1 sens différent. Alors, si on regarde la hausse des
2 IF; la tendance du correctif sur le préventif; le
3 taux de risque en maintenance, tous ces éléments-là
4 sont en progression ou en détérioration, selon le
5 point de vue. Et ce sont des éléments préoccupants.

6 Alors, quand on regarde les activités du
7 Transporteur, et pourquoi c'est préoccupant? Parce
8 que ces indicateurs-là ou ces éléments-là sont des
9 indicateurs précurseurs. Ce sont ceux qui vont...
10 qui dévoilent des problématiques avant d'arriver à
11 ceux qui vont avoir un ressenti chez le client.

12 Quand on parle T-SAIDI, T-SAIFI, T-SAIDI où
13 là on va avoir des durées d'interruption, TI-SAIFI,
14 le F, la fréquence. Alors, ceux-là affectent
15 directement le ressenti du client.

16 Mais, quand on parle de dégradation, quand
17 on parle de progression des IF, là on est... parce
18 que le réseau est robuste. Les gens ne le
19 ressentent pas, nos clients, que ce soit ceux de la
20 charge locale ou du point à point, ne le ressentent
21 pas. Mais, cette réalité-là elle demeure tout aussi
22 importante. Et pourquoi elle l'est?

23 Et là je vais vous demander une petite
24 pause, Madame Duquette. Si vous me demandez, vous
25 pouvez prendre des notes là. J'aimerais ça

1 m'adresser à monsieur Dumas puis à monsieur Roy, si
2 vous me permettez.

3 Quand on vous dit que nos indicateurs
4 doivent être corrélés ou attachés à nos activités,
5 ça remonte à une certaine époque. Me permettez-vous
6 deux instants? Deux mille huit (2008),
7 malheureusement j'étais déjà là. Un petit peu plus
8 jeune ou plus fringant peut-être, mais...

9 Alors, en deux mille huit (2008), et avant
10 qu'on vous présente la stratégie de pérennité en
11 deux mille huit (2008), il y a quand même du
12 travail en amont. Les gestionnaires de TransÉnergie
13 voient très bien, hein.

14 Les réseaux de transport sont des réseaux
15 qui nécessitent énormément de capitaux, hein, qui
16 sont... qui ont été bâtis pour la plupart dans les
17 années soixante-dix (70) à TransÉnergie et même
18 avant, et même avant. Alors, nos gestionnaires
19 voyaient déjà à cette époque-là une certaine forme
20 de vieillissement, hein. On voyait le
21 vieillissement vers le réseau. Et dans ces
22 circonstances-là il y a trois grandes actions qui
23 sont possibles, hein. « Run to failure » on laisse
24 ça aller puis on verra comment tout ça va se
25 présenter puis on fera les investissements au fur

1 et à mesure.

2 Le deuxième, on se lance dans une... dans
3 des investissements tout azimut pour remplacer ces
4 équipements-là, donc des investissements de capital
5 très important. Ce que ça amène, évidemment, un
6 choc tarifaire chez notre clientèle. Parce que ça,
7 des investissements, remplacer une base de
8 tarification, monsieur Vecchi a témoigné là-dessus
9 il y a quelques années, mais remplacer une base de
10 tarification de l'ampleur de celle qu'on a,
11 multiplié par trois sa valeur, après.

12 Alors, le choix qui a été fait à ce moment-
13 là, qui a été présenté à la Régie, c'est celui du
14 vieillissement progressif par la mise en place de
15 la stratégie de pérennité. Et évidemment, qui dit
16 stratégie de pérennité dès deux mille huit (2008)
17 dit son corollaire, son corollaire qui était une
18 certaine hausse des budgets de maintenance.

19 Alors, la stratégie de pérennité débute en
20 deux mille dix-huit (2018)... en deux mille huit
21 (2008), on la met en place. Et va se greffer à ça
22 tout doucement, va se déployer les budgets de
23 maintenance, le modèle de gestion des actifs qui
24 vont prendre, ni plus ni moins, son envol.

25 Pourquoi? Toujours dans la même, dans la

1 même philosophie, soit celle d'amener le réseau
2 tranquillement, de maintenir son équilibre à
3 l'égard du taux de défaillance, de ne pas faire
4 subir de choc tarifaire. Et vous avez entendu
5 souvent, Messieurs, Madame Duquette, elle sait tout
6 ça là, mais le bon geste au bon moment. Le bon
7 geste au bon moment, c'est ça. C'est la
8 présentation que madame Roby vous a faite sur les
9 deux axes, la stratégie de pérennité et la
10 stratégie de maintenance.

11 (13 h 24)

12 Alors, ces deux axes-là se sont élaborés au fur et
13 à mesure. Et rappelez-vous... Vous allez dire, je
14 fais du cerf-volant. Mais quand monsieur Chagnon
15 témoignait, ça a pris quatre ans à développer l'IF,
16 l'indicateur d'indisponibilités forcées. Bien,
17 ramenez ça, là, ramenez ça dans cette période-là où
18 on cherchait une façon de... On voyait le réseau
19 vieillir, on met de l'emphase sur la stratégie de
20 pérennité. On s'est rendu autour de... Je m'étais
21 tout mis des dates pour être sûr de ne m'échapper,
22 là. Autour de deux mille seize (2016)... Deux mille
23 quinze (2015) MGA, MGA s'accélère.

24 Dès deux mille quinze (2015), en pérennité,
25 on a un milliard (1 G\$) d'investissements. Deux

1 mille dix-sept (2017), le modèle de gestion des
2 actifs, on vous fait une première démonstration sur
3 la base de l'analyse CIRANO. Vous vous souviendrez,
4 Madame Duquette. Alors l'analyse revenu requis. Ce
5 qui nous avait fait veiller tard, parce qu'on avait
6 fait la VOL aussi cette fois-là. Alors, ça, on a
7 validé ces modèles-là. Et, par la suite, on a fait
8 l'analyse coût-bénéfice avec la firme Roland-Berger
9 qui est venue témoigner ici.

10 Alors, toute cette séquence-là, toute cette
11 logique-là des actions du Transporteur, évidemment
12 quand on vous présente des indicateurs, on vous
13 dit, on veut les attacher à cette réalité-là. Et,
14 ça, pour nous c'est fondamental. C'est pour ça que,
15 quand on arrive avec des éléments d'impact, puis
16 tout ça, il n'y a aucune résistance à TransÉnergie
17 à faire le travail qui doit être fait puis de
18 suivre les indications de la Régie.

19 Mais quand on vous revient puis on a essayé
20 d'innover un petit peu en ajoutant une cote
21 d'impact dans un IFD, puis qu'on n'est pas capable
22 d'y retrouver l'essence qui touche nos opérations,
23 la façon dont on vous le démontre depuis deux mille
24 huit (2008), comment chacune de nos actions, puis
25 qu'à chaque fois la Régie nous a accompagné là-

1 dedans... La Régie c'est notre partenaire, là, La
2 Régie a adhéré à la stratégie de pérennité en deux
3 mille huit (2008), a adhéré aux présentations qu'on
4 a faites sur le modèle de gestion des actifs.

5 Pensez pas que... Je m'excuse, Madame
6 Duquette, je m'adresse à vos collègues. Mais pensez
7 pas que la Régie ne nous a pas questionné sur la
8 médecine préventive, c'est-tu mieux que la médecine
9 curative. On les a eues ces questions-là. On les a
10 faites les démonstrations. Alors, toute cette
11 logique-là au niveau de l'intervention, tout ce qui
12 concerne notre performance, pour nous, c'est
13 fondamental. Et c'est pour ça, quand vous entendez
14 monsieur Chagnon dire, bien, là, développer un IF,
15 ça nous a pris quatre ans, puis trouver comment
16 qu'on se mesurerait là-dedans, puis avoir les
17 bonnes données, et caetera.

18 C'est sûr que quand on innove puis qu'on
19 amène des éléments nouveaux, bien, là, à court
20 terme, monter un indicateur qui se tient, qui va
21 donner les bons signaux au régulé pour poser les
22 bons gestes, si ce n'est pas corrélés aux
23 stratégies que je viens de vous réciter
24 maladroitement, bien, ça, là, il y a un décalage.
25 Il y a un décalage qui, avec égard, n'est pas sain

1 et qui n'est pas cohérent par rapport à tout ce
2 qu'on fait. C'est un peu mal dit mais tout est là.
3 Et vous allez retrouver ça dans le texte.

4 On est revenu... Toujours sur la section de
5 la performance. J'arrivais peut-être à la page 5.
6 Et tout le questionnement qu'on a eu, puis c'est un
7 questionnement tout à fait légitime, sur les
8 relations entre la stratégie de... le déficit de
9 maintenance et la stratégie de pérennité.

10 Maintenant, et c'est tout à fait légitime
11 cette question-là, si je reviens sur la question du
12 déficit de maintenance et de pérennité, c'est le
13 témoignage de madame Roby. C'est tout à fait
14 légitime de se poser cette question-là parce que,
15 est-ce que... la question qui est sous-jacente à
16 ça, c'est, est-ce que le Transporteur, face à une
17 situation où il n'est pas en mesure de réaliser
18 complètement sa maintenance, face aux défis qui
19 sont les nôtres, est-ce qu'on va à l'inverse
20 combler ça ou combler cette situation-là par un...
21 ça va induire un comportement qui amènerait des
22 investissements plus massifs en termes de nature
23 capitale.

24 Alors, la réponse à ça, madame Roby vous
25 l'a tout à fait fait la relation entre les deux. Et

1 la relation est quand même... Puis la relation,
2 c'est non, il n'y en a pas. Les deux vont évoluer
3 ensemble, mais chacun selon leurs propres
4 paramètres, si je peux me permettre. Elle nous a
5 exprimé trois grands axes. Son premier qui est bien
6 sûr l'impact de la réalisation... Ces trois grands
7 axes étaient l'impact de la réalisation de la
8 stratégie de maintenance à moins de cent pour cent
9 (100 %) sur la stratégie de pérennité; le second
10 qu'on retrouve à la page 6, c'était l'impact de la
11 stratégie de pérennité sur l'évolution du taux de
12 risques en maintenance conditionnelle et
13 l'importance, son dernier, qui apparaît également à
14 la page 6 :

15 L'importance de réaliser cent pour
16 cent (100 %) de la maintenance.

17 (13 h 29)

18 Alors, c'est trois grands axes et ses conclusions
19 sont les suivantes... On peut peut-être les prendre
20 rapidement à la page 5. On le voit très bien avant
21 d'arriver aux conclusions. On le voit sur le
22 premier boulet à la page 5 :

23 L'impact c'est dégradation des actifs,
24 accumulation du retard en maintenance
25 préventive, méconnaissance de l'état

1 actuel des équipements, diminution du
2 nombre d'interventions en maintenance
3 préventive, hausse des défaillances,
4 donc des indisponibilités forcées,
5 déplacement des ressources vers la
6 maintenance corrective et vers le
7 remplacement d'actifs en mode
8 d'urgence.

9 Évidemment, elle revient par la suite sur les bris
10 qui sont la conséquence d'une stratégie à moins de
11 cent pour cent (100 %) de remplacement. Les
12 remplacements en urgence ce sont eux qui causent
13 une inefficience. Elle revient aussi sur le concept
14 d'inertie où il y a un certain décalage avant que
15 toutes les problématiques se manifestent.

16 Par la suite, avec les deux exemples, celui
17 des disjoncteurs PK, ainsi que des disjoncteurs
18 GFX. Le premier exemple, ça a été un des projets,
19 si je me permets, Monsieur Dumas, Monsieur Roy,
20 Madame Duquette qui connaît ça très bien, puis je
21 suis sûr que toute votre équipe vous a bien
22 « briefé », mais ça a été des remplacements
23 d'urgence où on a dû faire, pour des motifs de
24 sécurité du public, sécurité de nos employés, des
25 remplacements massifs de toute une génération de

1 disjoncteurs qui avaient des problèmes de
2 projection dans nos installations.

3 Alors on a, avec la collaboration de la
4 Régie, présenté un dossier en urgence, obtenu ces
5 autorisations-là et déployé le projet. Et ce que
6 madame Roby vous a fait comme démonstration, c'est
7 que malgré ce remplacement-là massif de tous ces
8 groupes de disjoncteurs-là pour des sommes quand
9 même assez importantes, substantielles, ça n'a eu
10 qu'un impact mineur sur l'évolution du taux de
11 risques par rapport à cette grande famille-là.
12 Pourquoi? En raison de cette diversité, parce qu'il
13 y a énormément d'actifs qui sont considérés dans
14 chacune de nos actions. Alors, de penser qu'un
15 investissement majeur en pérennité va avoir un
16 effet directement sur les taux de défaillance,
17 cette correspondance-là ne se fait pas. Et l'autre
18 par exemple, l'autre exemple qu'elle vous a aussi
19 donné, c'est celui des disjoncteurs GFX. Alors,
20 ceux-là, par l'effet... Elle avait son exemple avec
21 la ligne du temps. Par une maintenance au bon
22 moment, avec des coûts somme toute beaucoup
23 moindre, j'ai en tête trois cent cinquante mille
24 dollars (350 000 \$) je crois que c'était ou quelque
25 chose du genre, amenait quand même une

1 prolongation...

2 Pas une prolongation, mais un maintien de
3 l'équipement sur vraiment toute sa période de durée
4 de vie utile comparativement à un remplacement en
5 amont qui aurait été certainement beaucoup plus
6 efficace. Pas plus efficace, mais plus coûteux. Et
7 puis, évidemment, elle conclut par la suite sur
8 l'importance de réaliser cent pour cent (100 %) de
9 la stratégie de maintenance, sinon, c'est
10 l'inefficience qui est constatée, la hausse des
11 prix, la hausse des coûts et comme je vous le
12 disais tantôt, évidemment, les remplacements
13 massifs n'ont qu'un faible impact sur le taux de
14 risques que la maintenant préventive, elle, a au
15 contraire des gains qui sont démontrés et je
16 conclurais sur cette section-là. Vous avez ça à la
17 page 7 :

18 Le Transporteur réitère que le niveau
19 de maintenance corrective atteint est
20 préoccupant et jugé non soutenable à
21 long terme et qu'il vise toujours un
22 retour à des valeurs acceptables, soit
23 moins de dix-sept pour cent (17 %) des
24 ressources dédiées à la maintenance
25 corrective de la période comparable à

1 deux mille dix deux mille quatorze
2 (2010-2014).

3 J'arriverais maintenant, si vous me permettez, à la
4 section Sollicitation du réseau. C'est le
5 témoignage de monsieur Roy. Sollicitation du
6 réseau. Première fois, j'y vais de mémoire, mais je
7 suis pas mal sûr d'être là. Alors, on tentait
8 d'exprimer... c'est monsieur Tessier il y a
9 quelques années qui tentait d'exprimer les
10 difficultés qu'on rencontre quand on est en mode
11 opérationnel comment on réussit ou pas? Est-ce
12 qu'on est optimal dans nos actions? Quelles sont
13 nos contraintes qui sont des sources parfois
14 d'inefficience? Qu'est-ce qu'on essaie à jongler
15 avec en tant que Transporteur pour pouvoir réaliser
16 nos actions. Réaliser nos budgets de maintenance,
17 réaliser les objectifs qu'on s'est donnés.

18 (13 h 34)

19 Une des façon d'illustrer les difficultés que le
20 Transporteur vivait, ça a été donc de présenter
21 cette image-là, celle qui était la courbe de
22 sollicitation pour dire, bien pour illustrer ni
23 plus ni moins le profil de la demande, le profil de
24 l'énergie acheminable pour donner un petit peu une
25 vision de qu'est-ce qui était la difficulté

1 rencontrée par le Transporteur, avoir une
2 illustration de ce que ça pouvait représenter. Puis
3 je ne critique pas. Il n'y a aucune critique là-
4 dedans. Cette illustration-là, on a cheminé avec de
5 dossier en dossier pour en arriver à en faire un
6 suivi pour essayer d'en décoder où sont les marges.

7 Ce qu'on voulait vous amener cette année
8 par le témoignage de monsieur Roy, c'est vraiment
9 de vous démontrer que cette image-là ne rend pas
10 justice à ce qu'on... elle ne donne pas le signal
11 qu'on recherche avec cette image-là. Le signal de
12 déploiement du MGA, c'est les trois indicateurs qui
13 s'y rattachent. Ça, c'est clair. Pour nous c'est
14 clair. Mais cette figure-là ne nous amène pas
15 d'informations supplémentaires à cause de toutes
16 les limites. Vous l'avez vu, thermosensible, en
17 période d'hiver, les retraits, c'est les bris, sauf
18 certains cas. Je ne veux pas paraphraser monsieur
19 Roy. C'est tout dans la section, vous allez tout
20 trouver ça dans la section « sollicitation du
21 réseau ».

22 Ensuite vient la période printanière ou
23 automnale où, là, certains grands retraits, mais il
24 nous expliquait quand même qu'il y avait des
25 périodes de grande variabilité. Et comme la charge

1 québécoise est toujours thermosensible, bien,
2 évidemment, ça amène toujours une certaine forme
3 de... j'imagine, moi je ne suis pas exploitant,
4 mais je suis assez convaincu que monsieur Roy nous
5 l'a très bien exprimé, on ne permet pas de grands
6 retraits, on demeure vigilant pendant cette
7 période-là.

8 Vient ensuite la période estivale où,
9 évidemment, au Québec c'est court, mais c'est quand
10 même agréable. Alors, c'est là où les grands
11 retraits se font, où les grands travaux se font.
12 Notre réseau étant redondant, N-1. Alors, il y a
13 des équipements qui peuvent être mis hors service
14 pour pouvoir faire en sorte de faire les travaux.
15 Madame Duquette, je sais que vous savez tout ça.

16 Et cette période-là étant celle qui est la
17 plus... la plus disponible, mais quand même somme
18 toute courte. Et ce qu'on n'avait pas apporté, et
19 ce qu'on a amené comme nuance cette année, c'est,
20 au-delà de ces plages horaire-là que je peux vous
21 exprimer, il y a des contraintes qui sont vraiment
22 celles de l'exploitant, des contraintes thermiques
23 pendant une période estivale, des retraits qui
24 peuvent avoir un effet exponentiel. Alors, le
25 prochain retrait peut amener des affaissements, et

1 caetera, et caetera.

2 Tout ça pour dire, et c'était l'objectif du
3 témoignage, ce n'est pas par cette figure-là ou le
4 maintien de cette figure-là qu'on va être capable
5 d'exprimer, de vous exprimer les difficultés
6 rencontrées pour l'obtention des retraits. On va le
7 voir de façon beaucoup plus précise selon nous
8 quand on va suivre les trois indicateurs qui sont
9 collés au modèle de gestion des actifs. C'est ceux-
10 là qui vont nous donner vraiment le meilleur
11 répondant par rapport au déploiement de la
12 stratégie du Transporteur. Alors, vous avez ce que
13 je viens de vous dire de façon beaucoup plus
14 élégante, mieux dite, avec des phrases complètes,
15 ponctuations incluses, vous allez retrouver ça à la
16 page 7 ainsi qu'à la page 8 avec les références au
17 témoignage de monsieur Roy.

18 La rubrique 4 qui suit, nous sommes à la
19 page 8 du plan de plaidoirie, concerne... bien,
20 c'est les modifications qu'on amène dans l'année
21 aux conventions, méthodes, et caetera. Alors, cette
22 année évidemment, c'est le CS23 qui a monopolisé
23 une portion de la preuve documentaire sur le sujet.
24 Vous avez certainement vu l'évolution du projet, de
25 son autorisation jusqu'à où nous en sommes

1 aujourd'hui. Vous avez vu sa progression au niveau
2 des coûts.

3 Évidemment, je pense que le Transporteur a
4 posé un geste qui est tout à fait approprié dans
5 les circonstances. L'analyse était là. Face à cette
6 situation-là, quand on arrive à un projet qui
7 double ou presque en termes de coût, en termes de
8 valeur, qui s'éloigne tout à fait de la demande
9 d'autorisation qu'on vous a présentée à l'initiale,
10 bien, à un moment donné, il faut se poser des
11 questions. Il faut se poser des questions, est-ce
12 que ce projet-là est toujours maintenable,
13 soutenable? C'est des questions qu'on se pose. On
14 ne peut pas jouer au « monday morning
15 quarterback ».

16 Ces questions-là, on ne se les pose pas en
17 dix-sept (17), en deux mille seize (2016), en deux
18 mille dix-sept (2017). On se les pose au moment où
19 au fur et à mesure le projet s'est élaboré. Alors,
20 évidemment, il se passe un paquet de choses. Je ne
21 reviendrai pas sur la preuve. Mais vous l'avez vu,
22 les coûts ont explosé; l'analyse était claire.
23 C'était le moment de mettre un terme à tout ça. Et
24 comment on ne peut pas présumer quand on va
25 présenter un dossier d'autorisation plusieurs

1 années auparavant, penser que les difficultés qu'on
2 va rencontrer plus tard en travaillant sur le
3 terrain que ces éléments-là sont... des éléments
4 qu'on aurait dû prévoir.

5 (13 h 39)

6 C'est la même chose pour la décision dans Micoua.
7 On ne peut pas demander aux gens plusieurs années
8 auparavant de savoir que le projet Micoua va se
9 déployer sur le terrain, de voir que la Régie va
10 l'autoriser, de savoir dans quelle période tout ça
11 va se déployer sur le terrain. Ça c'est jouer au
12 « monday morning quarterback » si je peux me
13 permettre. Alors, le Transporteur a géré ce projet-
14 là toujours avec des suivis auprès de la Régie
15 comme c'est la façon de le faire et
16 malheureusement, ce projet-là s'en allait vers un
17 gouffre financier auquel il était temps de mettre
18 un terme, puis le projet Micoua, dans son
19 déploiement par l'autorisation de la Régie permet à
20 nos planificateurs, à nos exploitants, d'avoir
21 quand même un plage de confort pour l'exploitation
22 du réseau, malgré l'absence de cet équipement-là
23 qui était quand même là depuis de très nombreuses
24 années.

25 Alors, il n'était pas là pour rien bien

1 évidemment. Alors, ça clos sur cet aspect-là. Je
2 vous amènerais maintenant à la page 9 et j'en ai
3 glissé des petits mots auparavant de façon, à
4 droite et à gauche. C'est tout ce qui concerne le
5 retrait de l'indicateur IFD-Impact.

6 Alors, évidemment, c'est un indicateur que
7 la Régie nous a demandé de déployer. Il n'est pas
8 question ici de remettre en cause ça ou quoi que ce
9 soit, mais ce qu'on voit, c'est qu'on a essayé
10 d'innover un petit peu, puis cet indicateur-là ne
11 nous donne pas de bons résultats. Comme on le voit,
12 il est insuffisant, en phase de rodage, ne
13 satisfait pas aux critères à retenir pour notre
14 MTÉR et comme on le voit à la page 9 dans le bas,
15 est d'une conception récente, complexe, il demeure
16 en rodage et qui a besoin d'une certaine période de
17 temps pour que sa robustesse et sa représentativité
18 soient démontrées.

19 Alors, tout le témoignage de monsieur
20 Chagnon à ce sujet-là, vous allez retrouver ça à la
21 page 10 et avant d'aller là, c'est un petit peu
22 qu'est-ce qu'on recherchait à l'époque dans le MRI,
23 les indicateurs et c'était dans la décision D-2008-
24 001, alors des indicateurs qui avaient une
25 historique, qui avaient un vécu, qui étaient connus

1 et toujours dans l'objectif de fixer des cibles qui
2 nous soient atteignables et qui soient d'une
3 certaine façon, si on peut dire robustes, mais
4 certainement centrées pour permettre au
5 Transporteur de rencontrer l'efficience recherchée.

6 Alors, vous voyez à la page 10 tout le mal
7 qu'on pense en résumé de cet indicateur-là et je
8 vous amène un petit peu plus loin, vous avez vers
9 la ligne 14 le témoignage de monsieur Chagnon qui
10 vous rappelait ni plus ni moins que le
11 développement, ainsi que le calibrage d'un
12 indicateur prend un certain temps. Je vous réfèrais
13 tantôt qu'il nous mentionnait que l'IF a été
14 précédé de quatre années de développement, qu'on
15 travaille en ce moment déjà sur un IF de deuxième
16 génération. Vous le savez. On en a discuté. On
17 s'est affairés à développer ces indicateurs, mais
18 toutes les difficultés rencontrées, les croisements
19 de bases de données, l'indicateur qui n'est pas
20 utilisé dans l'industrie, l'indicateur qui n'est
21 pas mature ni intégré à nos processus d'affaires,
22 ceux que je vous expliquais auparavant,
23 évidemment, nous ont amenés à vous faire la
24 proposition que vous avez dans le dossier.

25 Évidemment, face à cette difficulté-là

1 aussi et face au fait aussi qu'on doit rebondir,
2 parce qu'on souhaite toujours être en écho aux
3 préoccupations de la Régie. On doit aussi
4 « rebondir » dans le prochain MRI avec toujours
5 cette même philosophie-là de trouver des
6 indicateurs qui sont appariés à nos activités, mais
7 aussi qui font, si c'est possible, un certain
8 consensus dans l'industrie et qui vont nous
9 permettre d'évoluer convenablement dans la période.
10 Alors, c'est pour ça qu'on est revenus. Vous avez
11 ça à la page 11 avec des références à l'ACÉ. L'ACÉ
12 pour la famille de critères qui est liée à la
13 fiabilité du service aux clients, le ressenti aux
14 clients, ce que je vous exprimais précédemment,
15 T-SAIDI T-SAIFI, ainsi que la disponibilité du
16 réseau et ça c'est tous ceux qui sont vraiment liés
17 au taux... Tout ce qui concerne le taux
18 d'indisponibilité.

19 Alors, c'est le travail auquel le
20 Transporteur veut s'astreindre, va s'astreindre
21 pour la prochaine génération. C'était de témoignage
22 de monsieur Chagnon. Vous vous en souviendrez très
23 bien. Vous avez les références qui sont là. Et puis
24 à la toute fin de cette section-là, vous allez
25 voir, je vais y revenir tantôt sur les différentes

1 conclusions, parce qu'il faut faire un ordre là-
2 dedans par rapport à la proposition qu'on avait à
3 l'origine et puis toute la dynamique du dossier qui
4 nous a amenés jusqu'à aujourd'hui.

5 (13 h 44)

6 Donc, voilà! Vous avez aussi à la page 11, un court
7 récit du témoignage de monsieur Chagnon, toujours
8 en écho par exemple à la lettre procédurale du
9 quatre (4) décembre sur les difficultés avec l'IFD,
10 l'IFD qui est en forte progression, que
11 l'utilisation d'une moyenne à l'égard... sur un
12 pourcent... une moyenne sur le pourcentage de
13 croissance est pénalisante puisque le Transporteur
14 considère que la cible doit tenir compte de la
15 forte hausse historique. Vous avez ça à l'avant-
16 dernier boulet à la page 11. Et que vous avez le
17 dernier boulet.

18 Que toute méthode qui fixerait des seuils
19 non corrélés avec la stratégie de gestion des
20 actifs, qui prévoit une évolution non linéaire des
21 défaillances due au vieillissement du réseau,
22 serait injustement pénalisante pour le
23 Transporteur. Et ça, c'est ce que je vous exprimais
24 précédemment.

25 C'est-à-dire tous les choix qu'on a fait

1 auparavant, la mise en place de la stratégie de
2 pérennité, avec le vieillissement progressif qui,
3 par la force des choses, amenait une certaine forme
4 de maintenance supplémentaire à l'égard de nos
5 équipements. Par la force des choses, l'évolution
6 de ces indicateurs-là était prévue et prévisible.
7 C'est des choix, c'est le « design », entre
8 guillemets, qu'on s'est donné puis qu'on vous a
9 présenté au fur et à mesure dans l'évolution de
10 notre réglementation.

11 Si je vais à la page 12 où on mentionne :
12 l'utilisation, dans le haut de la page,
13 l'utilisation d'indicateurs de performance en
14 disponibilité du réseau associés à l'impact
15 favorise le mauvais geste et amènerait le
16 Transporteur à agir à l'encontre de sa stratégie de
17 gestion des actifs afin de les contrôler. Et ça,
18 c'est ce que je vous mentionnais tantôt.

19 Alors, quand on déploie ces stratégies-là,
20 la stratégie de pérennité, le modèle de gestion des
21 actifs, qu'on cherche à se mesurer nous-mêmes à
22 l'interne. On développe pendant quelques années un
23 indicateur, celui des IF, qui n'est pas parfait, on
24 le conçoit, mais qui quand même capte des grandes
25 réalités qui sont celles du Transporteur et c'est

1 associé à nos actions.

2 Par la suite, on est revenu, bien sûr,
3 monsieur Chagnon conclut là, vous l'avez à la page
4 12. Je vous fais grâce de le relire là. Mais, il
5 nous fait référence au taux de disponibilité des
6 équipements sans notion d'impact qui sera déployé,
7 qu'on vous propose là de documenter et de préparer
8 pour le prochain dossier.

9 On revient également sur le témoignage,
10 vous avez toujours à la page 12, les témoignages de
11 la suite, hein, du lundi matin qui a suivi, où je
12 vous ai fait un résumé là de... on vous a fait un
13 résumé du témoignage de madame Roby et de monsieur
14 Chagnon. Encore une fois, au niveau de
15 l'instabilité de l'IFD, le premier boulet. Aussi,
16 le fait que, dans cet indicateur-là, deux grandes
17 familles qui sont en forte progression sont sous-
18 représentés, disjoncteurs, sectionneurs.

19 Vous avez aussi la vision tronquée que
20 l'indicateur donne à l'égard du champ
21 d'intervention dans le MTÉR où là on vous disait
22 que l'IF donne une vision qui est beaucoup plus
23 globale de la situation du Transporteur et qui est
24 liée à nos stratégies.

25 Le fait qu'il est en progression très

1 marquée, l'avant-avant-dernier boulet, et que les
2 données deux mille quinze (2015), deux mille dix-
3 huit (2018), selon le cas, sont plus
4 représentatives de la récente performance, donc
5 plus valables pour l'utilisation des seuils. Et si
6 l'IFD devait être retiré et substitué par l'IF en
7 retirant le qualificatif « impact » aux indicateurs
8 IFD-Durée, IFD-Première contingence et IFD-Perte de
9 transit, c'est ce que vous avez eu dans la
10 proposition qui vous a été faite à ce moment-là.

11 Alors, en conclusion sur la section, vous
12 l'avez donc à la page 13. Évidemment, la première,
13 c'est d'abandonner cet indicateur-là infâme, je
14 fais une blague là, l'indicateur-Impact IFD qui ne
15 nous donne pas le résultat escompté.

16 D'accepter notre proposition initiale mais,
17 selon le cas, subsidiairement, d'accepter la
18 proposition qu'on vous a faite en écho à la lettre
19 procédurale du quatre (4) décembre; et de nous
20 donner un signal, qu'on croit avoir décodé comme
21 étant positif, sur le développement de l'indicateur
22 « Taux de disponibilité des équipements » pour la
23 prochaine génération du MRI.

24 Alors, sur cette section-là, j'arriverais
25 maintenant à la section... Juste regarder mes notes

1 si... Peut-être un dernier petit mot puis je ne
2 veux pas que... Puis ça revient un petit peu sur
3 les propos que je vous tenais sur le cinquante pour
4 cent (50 %). On est déjà à mi-chemin du MRI.

5 Mais, de se lancer aujourd'hui dans la
6 confection d'essayer de retravailler des
7 indicateurs qui ne nous donnent pas un bon signal,
8 qui... ça ne nous apparaît pas logique. Ça nous
9 apparaît un gaspillage de ressources quand on est
10 déjà bien avancé et qu'on a des alternatives quand
11 même à vous proposer actuellement et dans un court
12 laps de temps qui seront à la disposition de la
13 Régie et des intervenants pour être revus et
14 examinés.

15 Ça complétait pour cette section-là.

16 (13 h 49)

17 Je vous amènerais maintenant à la rubrique
18 « revenus requis ». Évidemment, cette année, la
19 portion charges nettes d'exploitation est évacuée.
20 Alors, vos deux collègues, Madame Duquette, c'est
21 toujours un des sujets, hein, c'est toujours un des
22 sujets, parce que, évidemment, l'aspect base de
23 tarification est composé d'une très grande... en
24 très, très, très, très grande partie d'actifs qui
25 sont déjà là. Alors, les actifs sont déjà en

1 service.

2 Ça fait que la charge d'amortissement, par
3 la force des choses, on va donc chercher à chaque
4 année au niveau de la base de tarification une
5 courte... qu'un petit morceau de cette grande
6 réalité-là et les charges évidemment qui
7 correspondent à environ vingt-cinq (25 %), vingt-
8 six pour cent (26 %) de nos activités sont toujours
9 celles qui sont les plus examinées par évidence.
10 Parce que vous savez, tous nos actifs sont... avant
11 de les déployer sur le terrain, sont autorisés par
12 la Régie. Par la suite, la Régie en fait le suivi.
13 Et, par la suite, bien, quand c'est le moment de
14 les intégrer à la base de tarification, on se
15 représente ici encore à nouveau, question de voir
16 si le projet a été déployé selon les autorisations
17 que vous avez rendues en amont.

18 Alors, revenus requis, au niveau de la
19 section des charges nettes d'exploitation, ce qu'il
20 reste à déterminer, c'est le facteur C. Je vous ai
21 mis ça... Vous allez voir ça à la rubrique 5.3. Je
22 n'irai pas tout de suite. Mais dites-vous que notre
23 proposition, on reste convaincu que c'est celle qui
24 est la plus appropriée. Elle est simple
25 d'application. Elle permet un meilleur appariement

1 entre les charges et les mises en service. Puis
2 elle est conforme à l'Appendice J des Tarifs et
3 conditions.

4 Alors, quand on regarde, avec égard, notre
5 proposition nous apparaît par rapport à celle qui
6 vous a été proposée par d'autres intervenants, nous
7 apparaît celle qui est la plus appropriée dans les
8 circonstances.

9 Je ne vous reviendrai pas sur les rubriques
10 du soixante-treize millions (73 M\$) supplémentaire.
11 On revient à la page 13, sur les rubriques.
12 Monsieur Vézina vous les a exprimées de façon plus
13 éloquente que moi. Mais les références y sont.

14 Si on arrive à la page 14, évidemment, et
15 c'était un sujet des dernières années, c'en est
16 encore toujours un bien évidemment cette année,
17 c'est quelles sont les prévisions, quelle est la
18 prévision. Est-ce que la prévision de fin d'année
19 pour les mises en service de l'année deux mille
20 dix-neuf (2019), de l'année en cours? Est-ce qu'on
21 va pouvoir... Est-ce que, finalement, l'année deux
22 mille vingt (2020) va s'établir, va débiter? C'est
23 notre année témoin projetée. Est-ce que l'année
24 deux mille vingt (2020) va débiter avec une base de
25 tarification qui... Le solde d'ouverture est quand

1 même assez robuste. Ou si plutôt, bien, on a un
2 certain glissement, on a un certain...

3 Alors, Monsieur Dumas, Monsieur Roy,
4 évidemment avec les années, ces écarts-là,
5 effectivement, on les a vécus. On a mis en place
6 une série d'actions au fur et à mesure. Monsieur
7 Roy, monsieur Vézina, monsieur Delourme vous ont
8 fait une liste des actions qu'on a mises en place.
9 Elles sont... Je vous les ai citées. Mais aussi on
10 a mis en place toutes sortes de facteurs dont le
11 facteur de glissement qui est un élément
12 prépondérant dans toutes ces actions-là qu'on a
13 mises qui tentent toujours vers un meilleur... qui
14 poussent toujours le Transporteur vers une
15 prévision qui est toujours le plus possible arrimée
16 à sa connaissance au moment où on se présente ici
17 devant vous.

18 Alors, cette année, monsieur Vézina vous a
19 présenté quand même une mise à jour au trente et un
20 (31) octobre deux mille seize (2016) des projets
21 qui étaient déployés en cours d'année pour deux
22 mille dix-neuf (2019). Alors, on voit que... J'y
23 vais de mémoire. Mais les six gros projets ont tous
24 été déployés dans des plages de temps très
25 rapprochées de ce qui avait été présenté... qui est

1 présenté dans le cadre de l'année de base. Alors,
2 c'est un excellent signal que la plage restante
3 pour les mois de novembre et décembre pour le
4 déploiement de nos derniers projets de l'année qui,
5 autour de sept cent... vous me ferez grâce des
6 millions, mais sept cent vingt-cinq millions
7 (725 M\$) ou autour. Mais que cette valeur-là ou ce
8 groupe, cet ensemble-là de mises en service, ce
9 sont, cette fois-ci, d'un point de vue historique,
10 ce sont des valeurs qu'on a vues dans le passé.

11 Alors, d'avoir environ sept cent millions
12 (700 M\$), sept cent cinquante millions (750 M\$) de
13 mises en service dans les deux derniers mois de
14 l'année, c'est des choses avec lesquelles le
15 Transporteur est couramment confronté, toujours
16 pour évidemment arriver avec le maximum d'actifs
17 prêts pour la période que monsieur Roy vous a
18 présentée. C'est-à-dire d'arriver avec la période
19 thermosensible. Alors, d'arriver avec notre période
20 de grands froids pour que tout le réseau soit prêt
21 à bien servir, évidemment.

22 Donc, toutes ces mises en service-là qui
23 sont mises en fin de l'année, on a fait des
24 démonstrations aussi il y a quelques années où,
25 vraiment, la plage d'automne, entre septembre et

1 décembre... Donc, nos trois derniers mois,
2 soixante-quinze pour cent (75 %) de nos mises en
3 service de façon générale. Si vous regardez
4 historiquement parlant, ce sont nos mois les plus
5 actifs en termes de mises en service.

6 (13 h 54)

7 Alors, cette année, monsieur Vézina nous
8 présente donc déjà en cours d'année des grands
9 pans, des grandes mises en service ont été faites,
10 les derniers mois de l'année c'est somme toute les
11 choses avec lesquelles le Transporteur est habitué
12 de faire face ou a déjà fait face dans le passé.
13 Alors, le Transporteur est très confiant de
14 respecter, de vous présenter une prévision qui
15 cette année, comme on vous l'a dit avec humilité,
16 de ne pas regarder simplement ce que l'historique
17 vous a présenté, mais aussi les témoignages des
18 gens, la situation, les témoignages offerts par
19 monsieur Vézina et les gens qui l'accompagnent et
20 aussi la situation telle qu'elle est par rapport
21 aux actifs qui sont déployés sur le terrain cette
22 année qui, je l'espère, vous amènent quand même une
23 meilleure sécurité, un meilleur point de vue à
24 l'égard de la prévision qui vous est faite pour
25 l'année deux mille vingt (2020).

1 Alors, vous avez, à la page 14, de façon
2 beaucoup plus éloquente que moi je peux le faire,
3 les descriptions que je viens vous faire dans mes
4 mots qui sont un peu maladroits, l'acuité des
5 prévisions pour deux mille dix-neuf (2019), les
6 mises à jour, les niveaux de mises à jour au trente
7 et un (31) octobre. Si je vais à la page 15, tout
8 ce qui se reflète donc sur l'année deux mille vingt
9 (2020), dont une somme... Ça on le voit à
10 l'application de la moyenne des 13 soldes, une
11 somme additionnelle de deux cent soixante et un
12 millions (261 M\$) par rapport à l'année témoin, ce
13 qui est complètement à l'opposé des données
14 historiques de la vision préconisée par certains
15 intervenants. Vous avez ça dans le premier boulet
16 de la section deux mille vingt (2020) et vous avez
17 par la suite les initiatives qui sont listées, les
18 initiatives qui militent pour s'assurer que les
19 projets sont réalisés ou qui poussent à la
20 réalisation, les projets dans les délais qui sont
21 demandés.

22 Alors, je vous les ai tous mis. Je ne vais
23 pas vous les citer. Je m'en remets à vous, mais
24 vous les voyez. Contrôle conjoint des équipes avec
25 équipement, le facteur de glissement, la

1 flexibilité opérationnelle mise en place, les
2 conférences téléphoniques etc., mais le témoignage
3 de nos témoins c'était vraiment qu'il y a un
4 engagement de toutes les équipes à réaliser des
5 mises en service selon les délais qui vous sont
6 présentés.

7 Évidemment, vous avez ensuite son
8 corollaire, l'amortissement qu'on aborde à la page
9 15. Évidemment, ce qui va bénéficier de l'acuité de
10 la base de tarification projetée. Le solde
11 d'ouverture deux mille vingt (2020), plein impact
12 sur toute la période. On va à la prochaine page,
13 page 16, les ajouts nets en deux mille vingt (2020)
14 plus bas que les dernières années, les mises en
15 service planifiées en fin d'année, l'inclusion d'un
16 facteur de glissement etc. et aucune mise en
17 service d'envergure à venir.

18 Alors, vous avez ensuite à la page... Donc,
19 on vous demande bien sûr d'accueillir notre
20 prévision à ces sujets-là pour l'année deux mille
21 vingt (2020). Facteur de croissance, je vous ai
22 déjà donné les références. J'arriverais maintenant,
23 si vous me permettez, à la page 17 sur le taux de
24 pertes.

25 Rapidement, une courte genèse pour monsieur

1 Dumas, monsieur Roy. On a témoigné pendant
2 certaines années ici, puis oui, on avait des
3 indices que le taux de pertes avait une certaine
4 évolution, mais nos équipes ne percevaient pas de
5 difficultés particulières. La Régie nous demande,
6 de façon tout à fait légitime, d'examiner les
7 facteurs qui pourraient influencer sur cette
8 progression-là qui était constatée à l'égard du
9 taux de pertes.

10 Évidemment, en réalisant cette étude-là,
11 bien, le pot aux roses, on a trouvé certaines
12 erreurs. En identifiant certains facteurs, on a
13 identifié également certaines erreurs. Alors, dans
14 un laps de temps de dix-huit (18) mois, le
15 Transporteur s'est vraiment attelé à la tâche pour
16 remettre sur les rails cette activité-là de
17 détermination du taux de pertes. Vous avez entendu
18 monsieur Roy, mais Monsieur Roy c'est aussi l'année
19 dernière, monsieur Francis Monette, qui est venu
20 expliquer comment, à court terme, le Transporteur a
21 repris le contrôle de l'activité et l'année
22 dernière... Je me suis mis, Madame Duquette, la
23 liste des suivis qui était dans la décision D-2019-
24 047. Moi, j'en avait compté un dizaine, mais il y
25 en a qui étaient en sous-groupes. C'est une

1 performance remarquable. Je tiens à vous le dire.
2 Le Transporteur a pris ce sujet-là à bras-le-corps
3 et on vous a présenté dans un très court lapse de
4 temps un redressement de la méthode officielle par
5 les mesures, le développement d'une méthode
6 d'estimateurs d'état qui va faire en sorte que
7 notre méthode est orthogonale comme les témoins
8 l'ont mentionné et en plus de ça, on a mis à partie
9 avec nous, les gens de l'IREQ qui nous donnent un
10 confort supplémentaire sur les actions qu'on porte.

11 Alors, toute la section 6, je vais vous en
12 faire grâce d'une lecture, mais le témoignage que
13 vous avez cette année, c'est le culminant de tous
14 ces efforts-là. Et rajoutons à ça que, en
15 parallèle, parce que évidemment, madame Duquette,
16 elle sait tout ça là, puis je m'excuse, Madame
17 Duquette, de prendre de votre temps. Mais, chacun
18 des clients du service de transport de point à
19 point doit supporter les pertes dans les transits.

20 (13 h 59)

21 Alors, évidemment, tous nos clients du service de
22 point à point qui ont fait du transit pendant cette
23 période-là, ont injecté, hein, possiblement des...
24 Puis je vous dis ça sous toute réserve là, hein,
25 évidemment, mais ils ont injecté des volumes

1 supplémentaires à cause de ce facteur-là.

2 Alors, tous ces redressements-là ont aussi
3 permis, puis je vous l'ai... on vous l'a écrit dans
4 le suivi du dossier de l'année dernière, ont aussi
5 mobilisé l'équipe de commercialisation, sous la
6 responsabilité de monsieur Verret, de communiquer
7 avec chacun des clients du service de transport, de
8 les tenir au fait des discussions, des discussions
9 qu'on avait à la Régie puis des validations que
10 l'on faisait et aussi de négocier avec eux des
11 compensations qui étaient légitimes pour les
12 volumes injectés de façon supplémentaire dans le
13 réseau pour les fins des services qu'ils
14 consommaient.

15 Alors, je peux vous dire que dans cette
16 courte période de temps là, il y a un redressement
17 très important, très sérieux qui a été fait par
18 TransÉnergie pour régler la situation. Et c'est un
19 peu ça la trame de la rubrique 6, Madame Duquette.
20 C'est qu'on a le sentiment qu'on a accompli les
21 suivis que vous nous avez demandés. Que les travaux
22 que vous nous avez demandés sont complets.

23 On arrive avec deux mille vingt (2020)
24 avec... avec un taux moyen avec lequel on est très
25 confortable. Vous nous avez demandé un suivi pour

1 deux mille vingt (2020), évidemment ça nous
2 conforte qu'on regarde vers l'avant puis que les
3 travaux, tous les travaux de validation, de contre-
4 validation, de correction qu'on a faits dans le
5 passé satisfont et satisfont nos clients. Ça, c'est
6 sûr parce que, nos clients de point à point, sinon
7 ils n'auraient pas accepté, ils n'auraient
8 certainement pas accepté les représentations qu'on
9 leur a faites et on souhaite que aussi la Régie en
10 soit satisfaite.

11 Comme monsieur Delourme concluait dans son
12 témoignage quand il est revenu le lendemain matin,
13 vous vous souvenez. C'est vraiment, les travaux
14 qu'on a entrepris, c'est vraiment la fusion des
15 trois, des trois grandes fonctions de TransÉnergie
16 par le biais de l'estimateur d'état ou la
17 planification, l'exploitation et l'opération. Les
18 trois grandes fonctions sont vraiment mises à
19 partie ensemble pour cette action-là. Et on a
20 vraiment atteint un niveau qui est tout à fait
21 raisonnable. Et le taux de pertes, il est bon. Et
22 les clients et vous-même peuvent être satisfaits
23 des travaux qu'on a fait.

24 Alors, de continuer à forer le passé quand
25 les clients eux-mêmes sont ailleurs, de continuer

1 toutes sortes de revalidation par rapport au passé,
2 on vous soumet avec égard que ça n'amènera aucune,
3 aucune valeur ajoutée par rapport à ce qu'on a de
4 fait jusqu'à maintenant et par rapport où est-ce
5 qu'on va avec le déploiement de ce projet-là.

6 Et je vous amène aussi le fait, monsieur
7 Roy en a témoigné, on aura... monsieur Roy connaît
8 bien ce dossier-là, alors c'est la mise en place du
9 nouveau système de conduite du réseau de transport
10 qui va venir dans les... qui va se déployer
11 bientôt. Je vous donne un scoop là, ça s'en vient
12 là, il pourrait y avoir un dépôt, je pense, cette
13 année là, je dis ça de même.

14 Alors, donc... puis je pense que j'ai des
15 informations, je ne suis pas sûr là, mais... Alors,
16 tout ça pour dire que ce projet-là va aussi
17 contribuer à ça. L'estimateur d'état, les travaux
18 qu'on fait maintenant, on devait les faire, on ne
19 peut pas attendre que le projet SRT se déploie dans
20 le réseau puis qu'il serve aux fins qu'il doit
21 servir.

22 Mais, il reste quand même que les travaux
23 qu'on va faire aujourd'hui, les travaux sur
24 l'estimateur d'état, et caetera, vont bénéficier
25 aussi dans le futur, quand ce projet-là sera

1 déployé. C'était l'essence du témoignage de
2 monsieur Roy. Alors, c'est la rubrique « Taux de
3 pertes deux mille vingt (2020) », je vous ai mis
4 les extraits.

5 Évidemment, j'arrive à l'autre section,
6 l'autre grande grande... grand aspect au niveau du
7 projet... des projets d'investissements et les
8 pertes. Je vois le temps qui avance, vous me
9 pardonnerez, hein! Vous me pardonnerez, je vais
10 sûrement... j'en ai au moins pour une petite demi-
11 heure, si vous me permettez. Monsieur Claude, je ne
12 vous fais pas trop souffrir jusqu'à date? O.K.
13 Claude, il a l'air correct.

14 (14 h 04)

15 Alors, l'autre grand, l'autre grand élément, encore
16 une fois, madame Duquette sait tout ça là, monsieur
17 Dumas, monsieur Roy, puis je ne veux pas faire de
18 mauvaise blague là. Si vous me dites « Yves, laisse
19 tomber ça là. Maître Fréchette, laissez tomber ça,
20 on est tout à fait là, là, puis on a tout lu nos
21 affaires. » Mais, on s'est présenté au fur et à
22 mesure avec des projets d'investissements qui
23 étaient quand même assez substantiels au niveau du
24 réseau. On a fait le projet Chamouchouane, on a
25 fait le projet Micoua. Et dans chacun des cas quand

1 le Transporteur examine chacune des solutions qui
2 sont présentées, et c'est l'essence du témoignage
3 de monsieur Delourme, on doit quand même prendre en
4 considération les pertes sur le réseau de transport
5 parce que ça a un impact chez nos clients, clients
6 de la charge locale bien évidemment, qui vont
7 devoir, s'il y a plus de pertes sur le réseau par
8 rapport au déploiement de certaines solutions vont
9 devoir les combler par des approvisionnements
10 additionnels. On s'entend.

11 Alors, dans la prise en considération du
12 facteur pertes dans les projets d'investissement,
13 monsieur Delourme a été très, très candide, il vous
14 l'a dit clairement qu'avec ces projets-là, il y a
15 eu une montée, il y a eu une montée en compétence
16 au niveau de notre vision des facteurs influençant
17 des taux de pertes, de notre vision de cet aspect-
18 là dans l'analyse économique, et aussi comment on
19 va en assurer le suivi par la suite.

20 Alors, vous avez ça dans les pages 18 et
21 suivantes. C'est l'essence du témoignage de
22 monsieur Delourme. Évidemment, tout ce qui... Vous
23 nous aviez demandé un suivi à l'égard des facteurs.
24 Évidemment, là, on vous demande de clore cet
25 aspect-là. Vous avez ça à 18, à 19, que de

1 continuer ces travaux-là, ces travaux-là sont ni
2 plus ni moins complets. Et que c'est la méthode de
3 contre-validation qui va supplanter bien évidemment
4 toute vision qu'on pourrait avoir pour ça.

5 Vous avez aussi les suivis. Vous
6 retrouverez à la page 19 les suivis de l'impact des
7 projets d'investissement qu'on vous propose,
8 l'évaluation qualitative, l'évaluation quantitative
9 a priori, quantitative a posteriori. Elles sont
10 identifiées là. Vous avez aussi tout ce qui
11 concerne les suivis a posteriori... les difficultés
12 qu'on peut rencontrer à l'égard de... C'est ce
13 qu'on voit. C'était le témoignage de monsieur
14 Delourme au bas de la page. Alors, tout ce qui
15 concerne... Ni plus ni moins des suivis qui
16 amèneraient à maintenir une espèce de réseau
17 virtuel en parallèle de celui qu'on opère.

18 Évidemment, le témoignage de monsieur
19 Delourme était assez éloquent à cet effet-là, à
20 l'effet que la valeur ajoutée de ça et les
21 difficultés à déployer un tel réseau parallèle, ça
22 faisait peu de sens. Alors, vous avez ça à la page
23 19. Et les difficultés qui étaient liées à ça,
24 hein, de redéfinir un plan de production, retrouver
25 une topologie cohérente, et caetera. C'est ce que

1 vous avez au bas de la page 19.

2 Et ça concluait. Vous avez l'extrait de
3 monsieur Roy qui exprimait les difficultés liées à
4 la programmation des retraits. Et vous avez
5 évidemment que le Transporteur réitère que si la
6 Régie l'exige, le suivi devra se faire sur une
7 seule fois en injectant le projet dans une série
8 complète de réseaux avant la mise en service.

9 Et par la suite vous avez dans la section
10 20, toujours sur le sujet, le rôle qu'on y voit
11 dans le cadre de l'analyse économique, alors
12 approche progressive subdivisée en trois cas de
13 figure qui permet une prise en compte efficiente
14 des pertes différentielles dans les projets
15 d'investissement. Vous avez ça à la page 20.

16 À la page 21, par la suite, je ne vous
17 astreindrai pas à cette lecture-là, je vois le
18 temps qui avance quand même. Je ne veux pas que
19 maître Pelletier manque son autobus. Alors on va
20 progresser. Donc, évidemment, vous avez ça à la
21 page 21. Le Transporteur demande donc à ce que la
22 Régie prenne acte de la méthode progressive
23 concernant les études économiques de ses projets
24 d'investissement, telle que présentée, et tient à
25 souligner encore une fois l'ensemble du chemin

1 parcouru sur le dossier des pertes et taux de
2 pertes. Et c'est ce que je vous exprimais ni plus
3 ni moins, la fusion des outils d'opération et de
4 planification à l'intérieur même de l'estimateur
5 d'état. Vous avez cette trame-là qui était celle de
6 monsieur Delourme. Vous allez retrouver ça à la
7 page 21, la page 22 également.

8 Pour conclure juste avant la rubrique 7,
9 évidemment qu'on vous demande de constater que tous
10 les suivis issus de la décision D-2019 ont été
11 satisfaits et de clore ni plus ni moins ce sujet-
12 là. Donc, d'avoir une vision prospective du sujet
13 pour le futur.

14 Vient ensuite le projet du poste l'Aqueduc.
15 Un sujet, un autre rebondissement. Alors, c'est un
16 dossier qui nous a fait plaisir de vous faire
17 profiter du témoignage de monsieur Talbot et de
18 monsieur Picard. Évidemment, le Transporteur est
19 toujours face à une situation. Lorsqu'on a une
20 demande spécifique, une demande ponctuelle du
21 Distributeur, tout comme tout autre client,
22 l'objectif qu'on... notre premier objectif, c'est
23 d'y répondre. Le Transporteur, sa mission, c'est de
24 déployer le réseau en écho avec les demandes de ses
25 clients.

1 (14 h 09)

2 Ce n'est pas un choix du Transporteur de... Oui,
3 c'est un choix de développer la solution mais c'est
4 le Transporteur qui développe la solution, bien
5 évidemment, qui la présente à son client, mais
6 quand le client nous présente sa demande,
7 évidemment, on doit y donner suite et ça c'est ce
8 qui a été fait ici. C'est le témoignage que vous
9 avez entendu. À partir de ce moment-là, on se pose
10 la question, bien là, maintenant que ce client-là
11 ne se manifeste pas, est-ce que ce projet-là est
12 toujours utile. Alors, le témoignage de monsieur
13 Talbot et de monsieur Picard est assez probant.

14 Le poste l'Aqueduc, on a vu son emplacement
15 stratégique à quel point il va avoir un effet pour
16 soulager les postes qui vont être, dans le cadre de
17 la conversion 315-25 kV du plan de développement de
18 l'Île de Montréal, comment ce poste-là va avoir un
19 effet de stabilisation de toute cette zone-là pour
20 les postes qui seront démantelés, comment aussi ce
21 poste-là alimente, est lié à l'usine Des Bailleurs
22 qui fournit pour soixante-quinze pour cent (75 %)
23 de l'eau ou à peu près de l'Île de Montréal, c'est
24 une installation qui est critique. Ce poste-là qui
25 a deux paliers également. Donc, l'ajout

1 d'installations, l'ajout d'un quatrième
2 transformateur va amener encore plus de robustesse
3 dans l'installation. Alors, oui, il y avait un
4 travail de fait à la demande du Distributeur, mais
5 il y a aussi une réalisation dans le cadre de nos
6 actifs qui amène des bénéfices de façon globale à
7 l'égard du réseau de transport dans cette zone-là.
8 Alors, on voit vraiment que le projet se déploie de
9 façon tout à fait saine et qui est utile
10 certainement à l'exploitation du réseau et
11 certainement à sa bonne performance et il va
12 contribuer positivement à sa fiabilité.

13 Maintenant quand on regarde dans un
14 horizon, parce que pour le réseau de transport,
15 deux mille vingt-cinq (2025) c'est demain matin.
16 Quand on se regarde dans un horizon deux mille
17 vingt-cinq (2025), quand la prévision de la demande
18 va être au rendez-vous, quand on a des projets qui
19 vous sont identifiés, écoutez, pour nous, il n'y a
20 aucun doute que ce projet-là est déployé à tout
21 bénéfice pour la clientèle et évidemment, l'impact
22 tarifaire c'est le Distributeur qui va contribuer
23 aux coûts liés à l'actif qu'il a demandé de
24 déployer à l'égard de sa demande initiale.

25 Alors, c'est les éléments qu'on voulait

1 vous soumettre. Il y a l'engagement que vous nous
2 avez demandé, alors, on pourra compléter, puis si
3 jamais, évidemment, suite à l'engagement vous avez
4 des questionnements ou tout ça, bien, ça me fera
5 plaisir probablement d'y répondre par écrit par
6 exemple cette fois-là.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui. Juste pour être plus précise, c'était à la
9 page 105 des notes sténographiques du neuf (9)
10 décembre, lignes 12 à 16 où elle a indiqué que pour
11 déterminer la solution technico-économique. Alors,
12 j'ai dit « étude », mais c'est « solution technico-
13 économique » qui correspond le mieux aux besoins
14 évidemment à ce moment-là et elle indiquait
15 également que nos équipes techniques ont réalisé un
16 avant-projet de décembre deux mille dix-sept (2017)
17 à janvier deux mille dix huit (2018).

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui. Ça a été très rapide. Tout d'abord merci,
20 Madame Duquette. Je suis convaincu que Sophie
21 écoute. Alors, Sophie j'espère que tu as bien noté.
22 Mais encore une fois, ça ne sera pas de l'ampleur.
23 Je suis convaincu de ce que vous pouvez voir dans
24 d'autres situations. C'est un projet qui demandait
25 beaucoup de vélocité de la part du Transporteur,

1 mais on vous offrira l'information à laquelle
2 madame Paquette référerait dans son témoignage.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 C'est bien. Maintenant, évidemment, sur le sujet,
7 vous avez à la page 24 l'extrait du témoignage de
8 madame Salhi pour évidemment conclure sur ce sujet-
9 là, la preuve prépondérante et probante du
10 Transporteur démontre que le projet initial de la
11 demande expresse du Distributeur est prudent et
12 utile à l'exploitation du réseau de transport.

13 Alors, j'en arrive donc à la rubrique 8 qui
14 est ni plus ni moins la somme. Alors, vous avez
15 pour chacun de nos intervenants, dans chacun de
16 leur mémoire, ils vous ont fait valoir une série de
17 recommandation etc. et nous-mêmes nous y avons
18 répondu au fur et à mesure, à différents endroits,
19 soit dans nos témoignages, soit dans la preuve
20 documentaire et ce qu'on a souhaité vous préparer
21 donc et c'est ce que vous avez ici, c'est ni plus
22 ni moins les références à la preuve et nos
23 arguments principaux qui concernent chacune des
24 recommandations qui vous sont faites dans le cadre
25 de ce dossier-ci par nos intervenants. Alors, sans

1 les reprendre en entier, je vais peut-être faire le
2 focus sur certaines d'entre-elles.

3 (14 h 14)

4 Alors, si on débute avec l'AHQ-ARQ qui est à la
5 rubrique 8.1 où on suggérait des indicateurs avec
6 une... On recommande lors d'un prochain dossier des
7 indicateurs avec une historique concernant la
8 qualité de l'onde et le contrôle de la fréquence.
9 Évidemment, le Transporteur est en désaccord avec
10 ça. On vous a mis les arguments qui sont
11 correspondants, alors « que la qualité du service
12 rendu et le contrôle de la fréquence faisaient
13 partie des éléments du contexte du Transporteur et
14 qu'il jugeait non pertinent d'introduire de
15 nouveaux indicateurs pour soutenir des éléments de
16 contexte ».

17 Ensuite, en ce qui concerne les différents
18 aspects. Peut-être... Me permettez-vous une petite
19 pause? Je vais regarder voir si... Sans vous les
20 reprendre au complet. Je vois le temps qui avance
21 et puis je vais peut-être... Au niveau de peut-être
22 la recommandation 6a, taux d'indisponibilités
23 forcées en pourcentage. « Le Transporteur a déjà
24 répondu que », vous avez ça à partir de la ligne 18
25 et suivantes de la page 25. Le Transporteur a déjà

1 répondu que l'émission d'un tel indicateur
2 nécessite du temps, et caetera, et des ressources.

3 Et qu'en conséquence, si vous allez à la
4 page 26, on souligne qu'un indicateur taux
5 d'indisponibilité est celui sans notion d'impact ni
6 de cause, tel que proposé par l'ACÉ serait
7 développé d'ici le prochain MRI par le
8 Transporteur.

9 En ce qui concerne la recommandation 6b, le
10 taux d'indisponibilités forcées pondérées par une
11 cote d'impact. Évidemment, on revient sur le
12 témoignage de monsieur Chagnon qui, à plusieurs
13 reprises, a mentionné que la cote d'impact ne
14 devrait pas être utilisée et les motifs, pourquoi
15 ne devrait pas être utilisée comme indicateur de
16 disponibilité, que le type d'impact ne permet pas
17 de mesurer la disponibilité du réseau, n'est pas
18 utilisé dans l'industrie, est complexe à
19 développer. Vous avez ça à la page 26 dans les
20 différents boulets avec les références
21 correspondantes pour chacun des cas.

22 Si je continue. La recommandation 6b en
23 audience, de proposer une méthode pour déterminer
24 l'historique des indisponibilités forcées. Encore
25 une fois, le Transporteur a réitéré qu'il n'était

1 pas en mesure de déterminer les périodes d'attente
2 d'intervention en l'absence des besoins immédiats
3 car les systèmes de l'entreprise ne permettent pas
4 d'avoir cette nuance dans l'évaluation de la durée.
5 Le Transporteur n'est pas favorable évidemment à
6 développer une méthode arbitraire basée sur ces
7 hypothèses.

8 Vous avez ensuite la recommandation 8 qui
9 est évidemment celle d'octroyer au Transporteur
10 zéro point, qui nous apparaissait inéquitable et
11 non fondée. Vous avez les références.

12 Ensuite, vous avez la recommandation qui a
13 été présentée en audience. Vous avez ça à la
14 page... qui est dans le bas de la page 27 à partir
15 de la ligne 19, qui est un taux d'indisponibilités
16 forcées pour remplacer l'IFD, impact IFD.
17 Évidemment que le Transporteur est aussi en
18 désaccord avec cette nouvelle recommandation,
19 notamment en ce qu'il n'a pas validé les calculs,
20 les méthodes et les intrants. Ce qui est à
21 considérer là-dedans évidemment, c'est
22 l'échantillon utilisé pour calculer le taux utilisé
23 par... entre parenthèses, qui ont été utilisés par
24 l'intervenant. Le Transporteur réitère qu'il
25 souhaite développer l'indicateur « Taux de

1 disponibilité des équipements » qui sera proposé,
2 analysé et proprement débattu lors du prochain MRI.

3 Venait ensuite la recommandation 9 sur les
4 prévisions de marges disponibles. Ça, je pense que
5 le témoignage, on l'a vu précédemment. L'autre
6 recommandation 10, c'était sollicitation de réseau.
7 Je vous ai déjà fait part de la position du
8 Transporteur à cet égard-là.

9 Tout ce qui concerne la non-nécessité,
10 c'est la recommandation 11 à la page 29 du plan de
11 plaidoirie, la non-nécessité de réaliser cent pour
12 cent (100 %) de la maintenance stratégique adaptée
13 comme... proposée par l'intervenant. On réaffirme
14 encore une fois qu'il est essentiel pour nous de
15 réaliser cent pour cent (100 %) de la stratégie de
16 maintenance. Vous avez les références. Vous avez
17 aussi... Je vous ai décrit les effets de ne pas le
18 faire, l'effet d'enchaînement, l'effet spirale,
19 l'effet que la maintenance préventive est déviée
20 vers la maintenance corrective en termes d'heures,
21 que les coûts évidemment sont beaucoup plus
22 importants dans cette situation-là. Vous avez aussi
23 à l'autre boulet qui suit les références au
24 témoignage de madame Roby sur la nécessité encore
25 une fois de réaliser cent pour cent (100 %) de la

1 stratégie de maintenance adaptée.

2 (14 h 19)

3 Si je vous amène maintenant à la page 30
4 rapidement. Tout ce qui concerne de retirer de la
5 prévision de la demande qui nous est transmise par
6 le Distributeur, les éléments liés à la... les
7 besoins liés à la cryptomonnaie, cryptographie.
8 Évidemment, nous, le Transporteur, on reçoit la
9 prévision du Distributeur. Alors, ce n'est pas à
10 nous à faire le travail que le Distributeur lui-
11 même doit faire. Nous on la reçoit cette prévision-
12 là. Que la prévision des investissements, ça c'est
13 le premier boulet et le second, évidemment, c'est
14 que la prévision des investissements n'inclut aucun
15 projet de raccordement des clients de l'usage
16 cryptographique. Alors, on vous demande de retirer,
17 de ne pas donner suite à cette recommandation
18 également de l'AHQ-ARQ.

19 En ce qui concerne la recommandation qui
20 suit, le numéro 16, pour les validations des taux
21 des années antérieures, alors encore une fois, vous
22 avez ça à la page 22, monsieur Roy a fait état des
23 efforts qui ont été faits par le Transporteur, les
24 limitations pour contrevalider celui des deux
25 années qui sont disponibles dans le BISI et les

1 risques associés à recharger les données
2 historiques.

3 Alors, ça je voulais vous dire que j'ai mis
4 la citation, tandis que je le vois, quand vous irez
5 dans... Vous allez retrouver à la page 18 du plan
6 de plaidoirie l'extrait du témoignage de monsieur
7 Roy c'est que... Non, la difficulté de recharger et
8 de déchar... C'est la manipulation des données et
9 c'est le message qu'on a reçu des gens de TI.
10 Alors, que si on voulait recharger une année, il
11 faudrait retirer les données du SSEP et que les
12 craintes qu'ils ont, c'est qu'en faisant cette
13 manipulation-là, les données elle-mêmes deviennent
14 corrompues et qu'on ne soit plus capables de les
15 recharger par la suite. C'est ce que vous allez
16 avoir à la page 18. La référence est là. Alors,
17 c'est un risque qu'on ne souhaite pas prendre. Le
18 taux de pertes est dans une plage raisonnable.
19 C'est satisfaisant. Tous les travaux de validation
20 pour les années antérieurs sont faits et comme vous
21 me l'avez gentiment demandé, de se concentrer sur
22 l'année deux mille dix-neuf (2019) et le futur.

23 En ce qui concerne tout ce qui est la
24 rubrique 17, si on revient à la page 31, en ce qui
25 concerne l'explication sur l'évolution des pertes

1 d'une année à l'autre etc., vous avez et tout le
2 modèle de régression. On vous a repris le
3 témoignage de monsieur Miralles avec toutes les
4 difficultés que cela pourrait apporter et par
5 rapport à ce qu'on a déjà. Donc, vous avez le
6 premier boulet qui mentionne ni plus ni moins que
7 le développement d'une analyse de régression vient
8 à contre-courant des efforts du Transporteur, que
9 la méthode de régression n'utilise ni la topologie,
10 ni les relations physiques connues qui
11 caractérisent le réseau, puis c'est à la page 22,
12 que les coefficients de régression ne seraient pas
13 évidents à estimer. Vous avez dans chacun des cas
14 les extraits du témoignage.

15 Si je vais un petit peu plus loin, le
16 dernier boulet de cette page-là, ce que je porte à
17 votre attention c'est qu'un estimé précis et
18 robuste du taux de pertes a déjà été obtenu avec
19 l'utilisation conjointe de la méthode de mesurage
20 et de l'estimateur d'état, alors que la précision
21 et la robustesse d'une analyse de régression,
22 elles, sont inconnues.

23 Alors, sur ce sujet-là, évidemment, ça
24 clos. Pour toutes ces raisons, on vous demande
25 évidemment d'écarter la recommandation de

1 l'intervenant.

2 Vous avez la recommandation 19, l'exercice
3 de validation sur une base horaire. Encore une
4 fois, monsieur Roy qui vous réitérait à l'égard de
5 cette recommandation-là la position du Transporteur
6 qui était que l'estimateur d'état sera le meilleur
7 outil de contrevalidation pour cette année-là.

8 Vous avez ensuite les échanges sur les
9 pertes de transport, les suivis. Alors, je m'en
10 remets à ce que je vous ai déjà mentionné. Vous
11 avez quand même les extraits du témoignage de
12 monsieur Delourme qui vous est soumis.

13 23. Toujours sur le même sujet. Alors,
14 encore une fois, en ce qui concerne la différence
15 des pertes de transport entre les scénarios avec et
16 sans le projet pour chaque projet etc., le
17 Transporteur réitérait les témoignage de monsieur
18 Delourme. En somme, qu'un suivi a posteriori de
19 l'acuité des prévisions des pertes était complexe,
20 peu probant. Le Transporteur ne juge pas pertinent
21 de s'y astreindre. Et que ce suivi ne permet pas
22 d'expliquer des variations du taux de pertes d'une
23 année à l'autre. Vous avez à la page 35, c'est
24 toujours sur le même sujet, que la méthode de
25 contrevalidation basée sur l'estimateur d'état qui

1 est orthogonale à la méthode officielle permet de
2 capter les impacts des changements évidemment.
3 Alors, ça clos.

4 Vous avez un nouvel élément lié au poste
5 l'Aqueduc. On s'en remet à ce que je vous ai déjà
6 dit.

7 (14 h 24)

8 Pour l'AQCIE-CIFQ, en ce qui concerne la
9 répartition des coûts relatifs aux interconnexions.
10 Tout d'abord, c'est un sujet que vous avez demandé
11 à un intervenant dont les intérêts sont beaucoup
12 plus liés à la charge locale de se prononcer. Nous
13 on n'avait pas eu... On vous dira qu'on n'a peut-
14 être pas pris la balle au bond, mais faudrait
15 toujours bien savoir ce que l'intervenant allait
16 dire avant de pouvoir vous répondre. Il reste quand
17 même qu'avant de se lancer dans un processus de
18 cette nature-là, et ça, c'est pas écrit. Je me
19 permets de vous en glisser un mot, mais si jamais
20 on allait où la Régie souhaitait aller vers ces
21 options-là, je pense qu'il y a peut-être une
22 consultation plus large en amont sur l'opportunité
23 de le faire qui devrait peut-être être envisagée à
24 l'égard du Transporteur, à l'égard des clients qui
25 pourraient être directement impactés. On parle des

1 clients de point à point.

2 Alors, peut-être que la vision de l'AQCIÉ à
3 ce point-ci, l'AQCIÉ-CIFQ, en tout respect, en
4 toute affection, c'est peut-être un petit peu
5 réducteur par rapport à l'enjeu. Ça, c'est un petit
6 point qui n'était pas là, mais que je tenais à vous
7 mentionner.

8 Donc, vous avez, sur ce sujet-là, je vois
9 l'heure qui avance, mais c'est tellement un sujet
10 important. Tout d'abord, écoutez, j'ai tellement de
11 difficulté à ne pas vous en faire une lecture
12 complète parce que c'est vraiment un dossier...
13 c'est vraiment un dossier qui nous amènerait dans
14 toutes sortes de voies qui pourraient être, tout
15 d'abord, un, est-ce que, ça, ça devrait être traité
16 dans un dossier spécifique? La réponse, c'est
17 « non ». Vous allez voir ça à la page 36.

18 Pour nous, il faut... si la Régie
19 souhaitait à un moment donné étudier ça, il faut
20 qu'elle ait devant elle l'ensemble des coûts liés
21 aux activités du Transporteur. Et dans ces
22 circonstances-là, le tout devrait être traité
23 vraisemblablement dans un dossier tarifaire. Donc,
24 ça, pour nous, c'est une évidence. C'est ce que
25 vous allez trouver.

1 chance nous-mêmes là de... T'sais, je dois vous
2 dire, c'est la plaidoirie de votre procureur et de
3 prendre le temps de l'analyser convenablement. Je
4 veux que vous preniez ça au premier niveau.

5 Évidemment, l'intervenant mentionne qu'il y
6 a eu tellement de changements, tout d'abord le fait
7 que le Distributeur ne puisse plus exporter, hein,
8 qu'il doit donc, dans sa séquence des moyens
9 d'approvisionnement, toujours privilégier ses
10 contrats fermes et donc que l'électricité
11 patrimoniale vient à la toute fin pour combler les
12 écarts résiduels, si vous me permettez.

13 Alors, dans cette circonstance-là, ce qu'on
14 vous soumet, c'est que ça ne soulève... que ça n'a
15 pas changé. Les bases fondamentales, vous avez ça à
16 la page 37. Et c'est le troisième paragraphe sous
17 le premier boulet, que les bases fondamentales sur
18 lesquelles repose la méthode de répartition adoptée
19 par la Régie subsistent. Le Transporteur tient à
20 rappeler que la répartition du coût de service
21 était effectuée et continue de l'être en
22 considérant les besoins de transport à long terme,
23 à savoir la charge locale et le service de point à
24 point à long terme, comme la Régie l'avait reconnu.
25 Vous avez l'extrait de la décision D-2006-0066.

1 Et si vous me permettez là, encore une
2 fois, la lecture. « Ainsi les besoins de transport
3 à considérer pour la méthode de répartition du coût
4 du service ne visaient pas les livraisons du
5 Distributeur sur les marchés externes selon des
6 services de transport de point à point, puisque
7 celles-ci étaient à court terme, comme précisé dans
8 la décision D-2009-015, page 80 ».

9 « D'ailleurs, le Distributeur a effectué de
10 telles livraisons pour un court laps de temps et
11 n'en fait plus depuis longtemps, soit environ une
12 dizaine d'années ». Et vous allez retrouver cette
13 référence-là à la décision D-2011-039, page 81,
14 paragraphe 360.

15 Et puis évidemment, on vous rappelait,
16 dernier paragraphe là, que vous avalisez à chaque
17 année, évidemment, la méthode d'allocation qu'on
18 vous présente.

19 (14 h 29)

20 En ce qui concerne maintenant toute la valeur que
21 pourrait avoir les interconnexions pour le
22 Distributeur, donc en mode import, on vous a
23 reproduit les extraits des décisions D-2002-095, D-
24 2006-066 et D-2009-015 qui sont toutes à l'effet
25 que ces interconnexions-là en mode import

1 participent à l'approvisionnement du Distributeur,
2 participent à sa fiabilité, lui donnent des
3 occasions d'aller s'alimenter vers les réseaux
4 voisins. Alors, de soutenir que les interconnexions
5 sont sans valeur pour le Distributeur, ce n'est
6 certainement pas le cas. Et vous avez ça donc à
7 D-2002-95, ce qui est souligné, l'extrait :

8 Elle estime...
9 c'est la Régie qui parle,
10 ... que les interconnexions font
11 partie des installations de transport
12 et reconnaît le rôle de ces
13 équipements pour l'alimentation de la
14 charge locale.

15 Vous avez dans la décision D-2006-66 évidemment,
16 encore une fois, un extrait qui est du même effet,
17 un peu comme je vous mentionnais, dernière ligne :

18 Le recours à des approvisionnements
19 externes que permettent les
20 interconnexions s'ajoute à la
21 production locale.

22 Et vous avez ensuite le dossier Ontario,
23 D-2009-015, deuxième paragraphe dans la citation :

24 [...] d'installations dont le rôle est
25 sensiblement identique à celui des

1 autres interconnexions, soit permettre
2 l'exportation et l'échange de
3 puissance et d'énergie avec les
4 réseaux voisins et assurer une plus
5 grande fiabilité des
6 approvisionnements à la charge locale.

7 Alors, ce n'est pas vrai que les interconnexions
8 sont à sens unique, ne sont vues par la Régie que
9 pour le bénéfice d'une seule portion de la
10 clientèle. C'est vraiment... Vous l'avez déjà
11 reconnu dans le passé. Ce n'est pas changé ça.
12 C'est vraiment au bénéfice de toute la clientèle du
13 Transporteur. Vous avez ça à 38, à 39.

14 Et voilà! Donc, en conclusion, le
15 Transporteur est d'avis -vous avez ça à la page 39
16 dans le bas- que la réouverture de ce sujet
17 viendrait inutilement soulever des questionnements
18 complexes, puisque la méthode de répartition
19 actuelle, déjà analysée en détails dans les
20 dossiers passés et approuvée par la Régie, est
21 toujours adaptée au contexte du Transporteur. Pour
22 toutes ces raisons et avec égards, la
23 recommandation de l'intervenant devrait être
24 écartée.

25 Encore une fois, si jamais vous souhaitez

1 aller plus approfondi dans cette voie-là, je vous
2 dirais, on aimerait avoir la chance de, a priori,
3 là, et non pas de travailler directement, mais de
4 se positionner pour vraiment revalider les quelques
5 éléments qu'on vous a mis à brûle-pourpoint.

6 Maintenant, je voudrais peut-être revenir
7 sur l'aspect du dossier de La Romaine. La Romaine,
8 est-ce que c'était impossible? Encore une fois...
9 Alors, il y a dix ans, encore une fois, il y a un
10 procureur encore un peu plus fringant, celui qui
11 est devant vous, qui participait à la rédaction, à
12 la préparation d'une entente de raccordement. Parce
13 que tout projet, tout projet d'investissement...
14 tout projet de raccordement va toujours être
15 précédé d'une entente de raccordement (sic).

16 Et le Transporteur s'emploie à préparer ces
17 ententes-là, que ce soit avec Hydro-Québec
18 Production, avec n'importe quel client, que ce soit
19 Brookfield, que ce soit RTA, que ce soit n'importe
20 quel client qui se présente va être traité de la
21 même façon. Alors, quand on conclut en deux mille
22 dix (2010) l'entente de raccordement, qu'est-ce
23 qu'elle prévoit cette entente-là? Elle prévoit
24 qu'on va déployer un projet. Elle prévoit des
25 données techniques à respecter pour les différents

1 équipements qui vont être raccordés au réseau de
2 transport. Et elle prévoit à son annexe 3 les flux
3 financiers sur la période.

4 Et, ça, c'est présenté... Et, ça, c'est
5 cohérent avec ce que la Régie a comme encadrement,
6 les encadrements qui gouvernent. Cette entente-là,
7 vous enlevez le nom d'Hydro-Québec Production, vous
8 mettez le nom de n'importe quel client de service
9 de transport, l'entente va être identique. C'est
10 notre rôle. C'est nos encadrements. On travaille de
11 la même façon avec tous nos clients. Alors, cette
12 entente-là a formé la base ni plus ni moins de
13 l'engagement financier pour deux milliards (2 G\$),
14 grosso modo, deux milliards de dollars (2 G\$) pour
15 le raccordement de ces installations-là du complexe
16 de La Romaine au réseau de transport d'Hydro-
17 Québec.

18 (14 h 34)

19 Ce projet-là s'inscrit dans le cadre d'un continuum
20 de temps où on se présente ici à la Régie... Et
21 juste pour finir sur ce sujet-là. Quand on parle de
22 cadre constitué, ça, ça en fait partie. Parce que
23 le client qui signe, lui, à partir de ce moment-là,
24 il a des droits. Ça, c'est clair. Il y a un contrat
25 qui est signé là. Puis, ça, on va parler

1 d'impossibilité. Mais à partir de ce moment-là, il
2 y a un cadre constitué qui bénéficie à ce client-
3 là, qui bénéficie pour le contenu puis qui
4 bénéficie au cadre réglementaire qui s'y attache.
5 Alors, on se présente à la Régie, deux mille onze
6 (2011), le projet est autorisé par la suite par la
7 Régie et va venir ensuite la politique d'ajouts qui
8 va se mettre en place etc. Toutes les discussions.
9 Et évidemment, se pose la question de
10 l'appariement. L'appariement entre le maximum de
11 l'allocation maximal par rapport au maximum des
12 coûts du projet. À quel moment on doit réclamer la
13 contribution du Producteur? Alors ça c'est encore
14 un débat qu'on a aujourd'hui. Je pensais qu'on
15 l'avait réglé en deux mille dix-huit (2018), mais
16 là, il est revenu.

17 Alors, en deux mille dix-huit (2018), on
18 est revenus déjà avec cet élément-là. Alors,
19 qu'est-ce qu'on a, qu'est-ce qui a été les
20 déclencheurs du dossier de la politique d'ajouts,
21 vous allez à la décision D-2015-209 au paragraphe
22 566. La politique d'ajouts, ce qui est prévu, c'est
23 que la pratique actuelle, on mentionne ça au
24 paragraphe 566, la pratique actuelle c'est quoi?
25 C'est que la contribution est versée à la mise en

1 service finale. Paragraphe 593. Il n'y a pas de
2 délais spécifiques prévus dans le cadre
3 réglementaire actuel, mais la pratique est celle de
4 recevoir les sommes à la mise en service finale.
5 D-2014-035, paragraphe 580, La Romaine, le
6 traitement est conforme au cadre réglementaire de
7 l'époque. Alors, au fur et à mesure que le projet a
8 été déployé, des mises en service partielles ont
9 été autorisées par la Régie. Donc, les éléments de
10 la base de tarification telle qu'on la connaît sont
11 intervenus. Alors, tout ce continuum-là forme des
12 décisions qui sont finales, sans appel.

13 Alors, quand on se pose... Puis je vous dis
14 ça en toute affection, Maître De Repentigny, quand
15 vous posez la question au témoin du Transporteur,
16 est-ce que c'est impossible? La question c'est...
17 On peut demander n'importe quoi, mais la question
18 juridique qu'il faut se poser, est-ce que c'est
19 conforme?

20 Est-ce que les travaux, les demandes, les
21 suivis qu'on a faits, est-ce que c'est conforme? Je
22 vous dis ça en toute affection. Est-ce que c'est
23 conforme? La réponse c'est la conduite du
24 Transporteur elle est conforme. C'est tout à fait
25 possible pour moi de demander à RTA, vous avez

1 signé une entente de raccordement, puis je vous
2 mets ça sur mon dos, Madame la Présidente. C'est
3 tout à fait possible pour moi de demander demain
4 matin : « Vous avez signé pour deux milliards
5 (2 G\$), votre projet décale un petit peu, est-ce
6 que ça vous dérangerait de payer tout de suite? ».
7 Bien RTA va nous répondre la chose suivante :
8 « Vous me faites une demande, Maître Fréchette, qui
9 n'est pas conforme au cadre constitué, au cadre
10 réglementaire qui prévalait au moment où on a signé
11 l'entente. ».

12 J'aurais bien de la difficulté avec
13 beaucoup d'égards de lui dire qu'il n'a pas raison,
14 parce qu'il a raison. On peut être insatisfaits, on
15 peut être pas contents etc, mais les règles qui
16 nous gouvernent, puis je ne vous reciterai pas la
17 décision D-2018. Je l'ai amenée avec moi. Mais la
18 stabilité des décisions, la stabilité des
19 relations, tout ce qui doit prévaloir dans notre
20 régime réglementaire, l'application prospective de
21 nouvelles règles, vous connaissez ça tous mieux que
22 moi. Alors, quand on met tout ça bout à bout et
23 c'est ce que je vous reviens?? à la page 40.

24 Évidemment que le Transporteur était en
25 désaccord pour les motifs qui sont ceux révélés

1 avec cette recommandation-là de l'intervenant, par
2 les motifs qui sont exposés par monsieur Verret,
3 que cette recommandation-là est en claire
4 contravention avec la décision D-2018-021 qui elle
5 est finale. La décision D-2018-021 a définitivement
6 écarté la recommandation de l'intervenant. C'est
7 une révision déguisée ce qu'on vous demande ici. Et
8 que l'entente de raccordement, le cadre
9 réglementaire prévalant au moment de sa conclusion
10 et les multiples décisions de la Régie qui l'ont
11 suivi confirment sans ambiguïté que cette entente
12 bénéficie d'un cadre constitué qui doit être
13 pleinement respecté.

14 Alors, je m'excuse, je vous ai dit ça en
15 toute affection. Pour nous, la question, ce n'était
16 pas la possibilité ou l'impossibilité. On peut
17 toujours demander, mais est-ce qu'on peut
18 poursuivre pour réclamer ça? Non. Est-ce qu'on peut
19 faire des actions? Non. Toute personne qui nous
20 demanderait de respecter le cadre réglementaire tel
21 qu'il est, que ce soit HQP... Puis on ne peut pas
22 penser que quand ça fait notre affaire, ça va être
23 HQP. Le Transporteur traite ses clients tous de la
24 même façon et ça c'est le cadre constitué tel qu'on
25 l'a aujourd'hui.

1 Alors, on peut bien vouloir toutes sortes
2 de choses, mais ça, ce n'est pas possible. Mais on
3 va s'en remettre à votre décision, mais c'est
4 certain qu'on a accompli des jalons ensemble sur
5 toute la période, puis je ne veux pas reprendre
6 tout l'argumentaire qui est à la base de la
7 décision D-2018-021 où je vous invite vraiment à le
8 revisiter. Ce sont des éléments qui sont
9 fondamentaux par rapport à notre relation avec nos
10 clients.

11 Maintenant, j'en profite. Je suis un peu en
12 retard, mais je vais vous faire une correction.

13 (14 h 39)

14 Peut-être que... c'est... peut-être que je voulais
15 être sûr que vous compreniez ce que je venais de
16 vous dire. Alors, il a été reproduit deux fois.

17 Alors, vous voyez dans la rubrique
18 « Facteur C », les trois premiers boulets sont ceux
19 qui correspondent à l'argumentation sur La Romaine.
20 Alors, les trois premiers boulets sont
21 intégralement ceux que l'on retrouve en haut de la
22 page 40, mais ils ont été reproduits une seconde
23 fois sous la mauvaise rubrique du Facteur C. Alors,
24 je vous demanderais là, les trois premiers boulets,
25 de les raturer, si vous me le permettez.

1 Alors, euh... est-ce que... là-dessus,
2 j'avais... Alors, sur La Romaine, c'est des
3 éléments que j'avais à vous révéler, mais encore
4 une fois là, la... Oui?

5 Juste... si jamais là... un peu
6 d'archéologie réglementaire nous intéressait à la
7 page 128 de la décision D-2018-021, rubrique
8 8.4.4., les paragraphes les plus proéminents là,
9 qui appuyaient ce que je vous ai mentionné,
10 paragraphe 524, paragraphe 525, les rubriques b),
11 a), b), f), toute la section de l'opinion de la
12 Régie, évidemment, paragraphes 532, 533 qui va
13 culminer à la toute fin, qui va culminer un petit
14 peu plus loin. À la toute fin, au paragraphe 547,
15 les dispositions... Je vous fais la lecture :

16 Les dispositions des Tarifs et
17 conditions liées à la Politique
18 d'ajouts (appendice J), n'ont pas été
19 interprétées et appliquées par la
20 Régie comme excluant la possibilité
21 pour le Transporteur d'exiger le
22 versement de la contribution à la fin
23 des travaux.

24 On va référer à 548, à l'application des nouvelles
25 règles, de manière prospective. On réitérait, au

1 paragraphe 549, que les décisions sont finales et
2 cohérentes.

3 Alors, ce qu'on fait, et c'est ce que vous
4 avez dans le... ce qui a été déposé dans le
5 dossier, c'est l'acte, la convention d'amendement.
6 Et je vous sou mets le sérieux qu'on y a mis, avec
7 les suivis qu'on a exigés et avec les dates qui
8 sont arrimées au processus de la Régie pour qu'on
9 soit en mesure de vous renseigner, si ce projet-là
10 maintenait la route, maintenait les dates qui nous
11 ont été révélées.

12 Et vous verrez, également, dans
13 l'engagement qu'on vous a déposé concernant ce...
14 C'est l'engagement numéro... celui sur la Romaine,
15 c'est l'engagement? Peu importe, mais vous verrez
16 aussi l'extrait du témoignage de monsieur Verret de
17 l'an dernier qui, déjà l'année dernière où on a
18 annoncé que ce projet-là serait décalé d'un an.

19 Alors, déjà, l'année dernière, on avait
20 fait la mention en témoignage qu'on avait reçu, de
21 mémoire... mais on l'a mis dans l'engagement
22 l'extrait des notes sténographiques du dossier de
23 l'an dernier où, en octobre, je pense, qu'on avait
24 reçu la lettre à l'effet que... c'est
25 l'engagement...

1 Oui, oui, la lettre, c'est en octobre. Oui,
2 on avait reçu la lettre à l'effet que le dossier...
3 de la part de notre client, à l'effet que le projet
4 était décalé d'une année. Alors, on s'est employé,
5 donc, à mettre en place les conventions que vous
6 avez vues ainsi que le suivi, pour s'assurer qu'on
7 soit en mesure de suivre correctement ce projet,
8 comme la Régie nous l'avait demandé.

9 Alors, ça clôt là-dessus. Pour le Facteur
10 C, maintenant, j'en suis à la page 40, j'achève.
11 J'en suis à la page 40. Le Facteur C, bon, c'est
12 des propositions de l'AQCIE-CIFQ, je ne veux pas y
13 revenir. On favorise, encore une fois... Vous allez
14 retrouver ça à la page 40, 16, 17 et 18, c'est les
15 lignes. Alors, vous allez retrouver notre
16 proposition sur le Facteur C.

17 En ce qui concerne la recommandation qu'on
18 voit à la page 41, de réduction de la base de
19 tarification, j'ai déjà couvert ça avec vous,
20 précédemment, sur les éléments qui confortent notre
21 prévision pour l'année deux mille vingt (2020).

22 Sur CS23, qu'on voit les propos de
23 l'intervenant, sa recommandation, page 41. C'est un
24 peu ce que je vous mentionnais précédemment. C'est
25 qu'on progresse, au fur et à mesure, avec un projet

1 et que lorsque les travaux, les premières ébauches
2 pour le projet Micoua se mettent en place, bien,
3 évidemment, on ne peut pas présumer que la Régie va
4 accepter ça. On ne peut pas présumer qu'on va le
5 déployer, et caetera, et caetera.

6 Alors, de continuer avec le projet, tel
7 qu'on vous l'avait présenté, était la bonne chose à
8 faire, mais aujourd'hui, au point où on en est,
9 avec les dépassements qu'on a connus, la bonne
10 chose à faire c'était aussi de le retirer. Vous
11 avez ça à la page 41, page 42.

12 (11 h 44)

13 En ce qui concerne la prise en considération des
14 frais d'entretien et d'exploitation dans le cadre
15 des projets d'investissements, vous avez les
16 extraits du témoignage de monsieur Delourme qui
17 mentionnent là que de façon générale, ces frais-là
18 sont équivalents entre les différentes solutions,
19 alors c'est pas un élément de discrimination. Vient
20 ensuite à la page... et vous avez ça là pages 42,
21 43, les éléments spécifiques à ce sujet-là.

22 FCEI par la suite qui vient avec... qui
23 nous propose des ajustements à la baisse sur la
24 base de tarification à la rubrique 8.3. On vous a
25 déjà donné... je vous ai déjà donné les ingrédients

1 là de notre prévision de cette année. Encore une
2 fois, ils vous sont ici identifiés et toujours
3 arrimés au témoignage de monsieur Vézina.

4 À la page 44, on vous reprecise à nouveau
5 les facteurs d'atténuation pour deux mille vingt
6 (2020) qui, quant à la justesse de nos prévisions,
7 qui vont contribuer donc à la justesse de nos
8 prévisions. Vous avez ça à la page 44, aux lignes
9 10 à 16.

10 En ce qui concerne l'indicateur IFD, je
11 pense qu'on a bien fait le tour, on vous revient
12 encore une fois avec les propos de monsieur
13 Chagnon, les lignes 24 à 28, à l'effet que l'IF
14 représente pour nous là, une vue globale de la
15 situation du réseau de transport et qui est le plus
16 approprié.

17 Et évidemment la conclusion, la
18 recommandation finale de la FCEI là qui est de
19 maintenir l'Impact-IFD pour l'application du MTÉR
20 en redéfinissant ses cibles; bien le Transporteur a
21 déjà répondu que la méthode proposée par
22 l'intervenant dérogeait là à la méthode
23 d'établissement des seuils retenue par la Régie
24 dans la décision de l'an dernier.

25 Alors, voilà! Me permettez-vous une petite

1 pause? Juste pour être certain que j'ai fait le
2 tour. Mais, je pense que j'en suis aux derniers
3 instants. Je suis vraiment... ça a été beaucoup
4 plus long. Mais, la somme des sujets cette année
5 était quand même... était quand même particulière.

6 Alors, sur ces quelques mots. Alors, il me
7 reste qu'à vous remercier. De m'excuser auprès de
8 mes collègues. J'ai été un peu plus long qu'à
9 l'habitude, mais les sujets d'importance le
10 méritaient. De vous demander évidemment
11 d'accueillir la demande de Transporteur pour ses
12 tarifs de l'année deux mille vingt (2020). Et puis
13 évidemment que le tout vous est respectueusement
14 soumis, comme à l'habitude.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 On va prendre une pause et on reviendra avec les
17 questions de la formation par la suite.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 C'est bien.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Juste, je vais vous laisser, moi, avec une
22 question.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous pourrez me revenir avec la réponse. Vous avez
3 dit dans votre plaidoirie, notamment, que vous
4 n'aviez pas eu le... que vous ou votre équipe, que
5 le Transporteur n'avait pas eu le temps de vérifier
6 certains chiffres de l'AHQ-ARQ, notamment, et je
7 l'ai pris, notamment en lien avec l'engagement
8 numéro 1 qu'ils ont déposé ce matin avec le seuil
9 cible... la cible et les deux seuils. Alors,
10 voulez-vous du temps pour vérifier les chiffres et
11 nous revenir? Et si oui, combien de temps? Pensez-y
12 pendant la pause.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 C'est bien. On va vous revenir.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Puis on va prendre un dix (10) minutes.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est bien.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Pelletier, est-ce que vous avez une heure
21 fatidique à laquelle vous devez quitter?

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Parce que, moi, j'ai pas de problèmes à suspendre
24 si vous voulez... si maître Pelletier veut passer,
25 moi, je n'ai pas de problèmes.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. Bien, c'est ce que je suis en train de
3 considérer.

4 Me PIERRE PELLETTIER :

5 Contrairement à ce que laissait entendre mon
6 collègue, je ne voyage pas en autobus, je n'ai pas
7 de problème.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Non. Mais, je me disais des fois c'est le train ou
10 autre. Si vous aviez des horaires.

11 Me PIERRE PELLETTIER :

12 Il n'y a pas de problème.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Pas de problème.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 J'ai toujours un petit emplacement chez moi pour
17 vous si vous...

18 Me PIERRE PELLETTIER :

19 Je sais que vous allez être capable de lire...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 C'est bien.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 C'est beau. Alors, on va prendre une pause de dix
24 (10) minutes. Enfin, on va revenir à trois heures
25 (15 h 00).

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est bien. Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vous remercie.

5 SUSPENSION

6 (15 h 01)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Rebonjour.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Maître Pelletier ne s'avance pas, alors on est bon.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Fréchette, avant qu'on commence avec les
13 questions...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 ... nous avons préparé une feuille... Madame la
18 greffière, je pense qu'elle en a des copies. C'est
19 en suivi de l'engagement 8. Vous allez
20 reconnaître...

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Excusez-moi, je vous tourne le dos.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Il n'y a pas d'offense. On devrait la coter. A
25 quelque chose. A-0040. Il s'agit d'un tableau par

1 lequel on demande au Transporteur de... un tableau
2 sur le Facteur C, en fait, une façon de calculer
3 sur différentes périodes le Facteur C. Vous devriez
4 reconnaître le tableau. On s'était inspiré du
5 tableau qui avait été donné dans le dossier R-4058,
6 soit le dossier tarifaire de l'année passée sur les
7 prestations de travail aux investissements. On a
8 tenu compte de votre réponse à l'engagement que les
9 données pré deux mille douze (2012) étaient non
10 disponibles. Donc, si vous étiez en mesure de
11 répondre à ce tableau-là ou de compléter ce
12 tableau-là, on apprécierait.

13

14 A-0040 : Tableau sur le Facteur C

15

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Donc, ce que vous souhaitez donc, c'est que le
18 Transporteur insère...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Les données.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Complète les données qui apparaissent dans ce
23 tableau-là. Est-ce qu'on peut... On l'a. Est-ce
24 qu'on a besoin d'avoir le format Régie?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous voulez dire le format électronique?

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui, c'est ça. Peut-être ça pourrait nous faciliter
5 la tâche.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 On peut certainement vous fournir ça. Ce n'est pas
8 une difficulté.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Mais vous comprendrez que ça... Vous ne nous en
11 voudrez pas si on vous mettait l'argumentaire
12 correspondant sur la valeur...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Ah, non, non. Non, non. S'il vous plaît mettez
15 l'argumentaire qui vient avec.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Oui, l'argumentaire sur la valeur ou le déficit de
18 valeur qu'on y voit. Que vous ne nous en voudrez
19 pas de compléter ça.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Non, non. En fait, on aimerait avoir vos
22 commentaires évidemment avec ce tableau-là. Et vous
23 nous direz, bien, on voit, rien qu'à voir, on voit
24 bien que c'est une bonne idée ou une pas bonne
25 idée.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Tout à fait.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Vous commenterez allégrement, j'espère, le tableau.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 C'est bien. C'est noté. A-0040. Alors, si jamais
7 vous pouvez, par l'intermédiaire de maître de
8 Repentigny, nous transmettre la version
9 électronique, peut-être que ça peut faciliter un
10 peu. Je pense bien qu'on est capable de se
11 débrouiller.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On ne déposera pas une lettre officielle, mais on
14 déposera... Le tableau est coté. Et puis on enverra
15 une copie à l'ensemble des parties, ceux qui le
16 souhaite.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est bien.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 En fait, je vais probablement envoyer une lettre de
21 toute façon pour que les gens puissent commenter,
22 que vous puissiez commenter, et puis donner une
23 période pour que les gens puissent commenter vos
24 propos.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est noté. Je vous remercie.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 D'accord. Là-dessus, juste savoir si vous avez eu
5 le temps de discuter...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... sur le délai pour vérifier les chiffres de
10 l'AHQ-ARQ déposés en engagement 1.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Je vais vous donner la réponse du Transporteur. Et
13 c'est toujours... Il faut la comprendre un peu la
14 philosophie de ce que je vous révélais. On est à
15 l'année 2 du MRI, cinquante pour cent (50 %) de son
16 temps va être déjà derrière nous à partir du moment
17 où on va avoir complété ce dossier si l'année deux
18 mille dix-neuf (2019) était notre année de départ,
19 si vous me permettez. Et toutes les difficultés qui
20 sont liées à l'impact IFD qu'on a... on a innové,
21 on a tenté de développer quelque chose de nouveau
22 qui nous permettrait de faire un suivi en cours de
23 route.

24 Et ce qu'on voit, c'est que lorsqu'on
25 travaille avec des indicateurs qui n'ont pas un

1 long historique, qui n'ont pas bénéficié de la
2 maturité, qui ne sont pas intégrés dans nos bases
3 de données, qui ne sont pas intégrés dans nos
4 processus, créent des problématiques avec
5 lesquelles on a de la difficulté à fonctionner.
6 Alors, des représentations comme celles qui vous
7 sont faites par l'AHQ-ARQ avec des données, sur
8 quelle base d'échantillon, quatre-vingt-dix mille
9 (90 000) emplacements, et caetera, et caetera.
10 Écoutez, le Transporteur ne travaille pas de cette
11 façon-là. On ne souhaite pas travailler dans la
12 précipitation de cette façon-là.

13 (15 h 06)

14 Puis sur la base de ce que je vous mentionnais. On
15 ne souhaite pas développer des nouveaux indicateurs
16 qui sont indéfinis en cours de route, toutes les
17 difficultés liées à l'échantillon. De travailler de
18 cette façon-là, c'est tout ce qui est contraire à
19 ce qu'on souhaite faire. Tout ce qui est contraire
20 au déploiement d'un indicateur qui va nous donner
21 un bon signal et il y en a déjà neuf indicateurs au
22 MTÉR.

23 Alors, la performance du Transporteur vous
24 allez la mesurer. Vous la mesurez. On vous a déjà
25 fait des propositions qu'on pourrait mettre en

1 place dès maintenant en cours de route et en plus,
2 on vous présente des engagements pour le futur.

3 Alors, on voit que ce qui vous est proposé
4 c'est porteur de difficultés comme ça l'a été.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Me Fréchette, je comprends vos arguments. Ceci dit,
7 on n'est pas en délibéré. On est en train de
8 regarder l'ensemble de la preuve.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Je comprends.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 C'est le moment d'avoir l'ensemble de la preuve.
13 Vous pouvez ne pas commenter, mais ça fait partie
14 de la preuve. Alors, on ne jugera pas prima facie
15 une preuve, puis dire on ne la considérera même
16 pas. On va considérer l'ensemble des preuves qui
17 nous sont soumises. Peut-être qu'on la retiendra.
18 Peut-être qu'on ne la retiendra pas, mais je ne
19 peux pas vous assurer aujourd'hui qu'on ne la
20 considérera pas. Elle est en preuve, on va
21 l'examiner. Vous avez le choix de commenter ou de
22 ne pas commenter, mais c'est à votre choix. Si vous
23 ne voulez pas la commenter pour tous les motifs que
24 vous avez dits, ça me va. Si vous souhaitez la
25 commenter, j'aimerais avoir un délai.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est bien. En tout cas, ce que je voulais vous
3 dire c'est qu'évidemment, notre position initiale
4 était...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je comprends que vous ne l'aimez pas, puis que vous
7 ne la souhaitez pas.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Puis c'est porteur de complexité inutilement en
10 cours de route. Ce n'est pas de cette façon-là
11 qu'on souhaite travailler. Je vous dis cela en...
12 J'essaie de vous enrober ça.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non. Je comprends ça, mais on est ici à la deuxième
15 année, cinquante pour cent (50 %) du MRI, parce que
16 le Transporteur a demandé qu'on revise l'indicateur
17 et l'année passée, l'indicateur et j'y vais de
18 mémoire, mais d'habitude j'ai une bonne mémoire,
19 votre indicateur sur le taux de disponibilité du
20 réseau était à vingt-cinq pour cent (25 %), pas
21 douze point cinq (12,5 %) et il portait sur des
22 données projetées qui allaient à l'encontre de D-
23 2018-001 que vous aimez tout d'un coup.

24 Alors, je veux juste m'assurer qu'on ait un
25 bon indicateur. On va regarder l'ensemble des

1 propositions qui nous sont faites et je veux juste
2 savoir si vous voulez commenter?

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Maintenant avec les éléments que vous nous rajoutés
5 verbalement, permettez-moi le bénéfice de la
6 réflexion. Je dois être de retour demain pour la
7 réplique, je pourrai vous faire part à ce moment-là
8 de la position finale du Transporteur à cet égard.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je vous remercie. Maître Roy?

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Oui. Je vous écoute.

13 Me NICOLAS ROY :

14 C'est une question de précision sur La Romaine.
15 Est-ce que j'ai bien compris du témoignage de
16 monsieur Verret qu'il y avait un décalage de deux
17 mois additionnels pour les groupes turbine
18 alternateur? Qu'on s'en allait vers fin décembre
19 deux mille vingt et un (2021)?

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Je crois que c'était la nature de son témoignage.
22 Effectivement.

23 Me NICOLAS ROY :

24 Est-ce que c'est deux mois plus ou moins vont
25 constituer une nouvelle demande de modification

1 comme celle que vous avez signée en mars pour le
2 report?

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Je crois qu'on était dans la même plage horaire
5 annuelle. Je ne voyais pas qu'on allait vers un
6 amendement, mais laissez-moi révérifier.

7 Me NICOLAS ROY :

8 Juste pour précision, dans la modification de
9 raccordement de mars deux mille dix-neuf (2019),
10 les dates du trente et un (31) août deux mille
11 vingt et un (2021) et vingt-neuf (29) octobre deux
12 mille vingt et un (2021) apparaissent.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 C'est ça. On est décalé vers la fin de l'année,
15 mais la mise sous tension initiale reste toujours
16 la bonne. Alors, ça, ça n'a pas bougé jusqu'à
17 maintenant. Donc, en principe, la mise sous tension
18 c'est elle qui va déclencher toute la terminaison
19 de l'affaire.

20 On n'avait pas anticipé d'amender
21 l'amendement, parce qu'après ça, ça va être
22 complété. La mise en service va être faite, puis
23 tout ça. Si jamais il y avait des indications. Je
24 vais vous dire qu'on a eu toute la collaboration de
25 notre partenaire jusqu'à maintenant pour le faire.

1 Si la Régie voyait une précision qu'on puisse
2 apporter de façon plus grande, mais on est dans la
3 même année.

4 C'est ça, pour nous, dans la mesure où on
5 restait à l'intérieur de la même année, on était
6 plutôt indifférents, parce que l'objectif de la
7 contribution c'est de la recevoir à un moment donné
8 et puis nos signaux, comme monsieur Verret en a
9 témoigné, c'est que tout était pour se faire selon
10 les derniers signaux qu'on a, selon ce qui était
11 présenté dans l'amendement, mais avec un léger
12 décalage de quelques mois. Mais c'est toujours...
13 Oui. Je ne l'ai pas avec moi, mais les mois sont
14 toujours quand même présentés de façon estimative.
15 Vous comprendrez, quand on présente un projet ou on
16 présente un échéancier sur une période de dix (10)
17 ans, mais quand on a fait l'amendement, vraiment,
18 c'était la vision qu'on avait, à ce moment-là, au
19 moment où on l'a préparé. Ça vous satisfait? Je
20 vous remercie.

21 (15 h 11)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je reviens encore sur la Romaine là, je vais
24 poursuivre dans la même veine des questions. Vous
25 avez fait...

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Je peux la prendre, l'entente, je pense que je l'ai
3 à portée de la main.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bien, en fait...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 En tout cas, si jamais...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... je ne pense pas que c'est nécessaire.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 C'est bien, c'est bien, je vous écoute.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 En fait, c'est tout simplement pour revenir sur...
14 quand vous avez engagé maître De Repentigny...

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Non, non, je ne voulais pas être impoli, hein?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Ce n'est pas une question...

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Des fois, je m'oublie.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Ce n'est pas une question d'impolitesse, c'est une
23 question de terminologie. Mais je vais juste
24 résumer votre pensée, vous me dites si elle est
25 exacte. Alors, ce que j'ai compris de vos propos,

1 ce n'est pas que c'est impossible. Donc, c'est
2 possible de le demander, mais votre avis juridique,
3 à vous, c'est que vous ne pouviez pas l'exiger...

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Mais...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... mais qu'en conséquence, vous vous êtes même...
8 j'allais dire « prévenu », mais... Vous n'êtes pas
9 autorisé de le demander, en conséquence.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Je vais vous dire, ce n'est pas une réflexion qu'on
12 s'est donnée comme Transporteur. La façon dont je
13 vous l'ai exprimée, c'est la façon suivante,
14 c'est : L'objectif, pour nous, c'est la conformité.
15 C'est toujours de respecter les règles telles
16 qu'elles sont.

17 Alors, soyons clairs là. De demander des
18 contributions... Tout d'abord là, ce n'est pas la
19 première fois que le sujet venait sur le tapis,
20 alors, c'est possible de demander n'importe quoi,
21 mais est-ce que c'est conforme? Est-ce que c'est
22 conforme à l'entente signée avec le client pour des
23 engagements financiers aussi majeurs? La réponse,
24 c'est non.

25 Impossible. On peut demander bien des

1 choses, Madame la Présidente, mais...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bien, c'est sûr que si on ne le demande pas...

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Nous, comme Transporteur...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... on ne l'obtiendra pas.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Nous, comme Transporteur, l'objectif c'est la
10 conformité et l'application la plus rigoureuse
11 possible. Et on n'avait aucune gêne à vous dire que
12 cette entente-là, on peut y substituer le nom de
13 tout client du service de transport puis on aurait
14 appliqué cela de la même façon.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je... je... je...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Ça, il n'y a aucun doute.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je n'en doute pas, Maître Fréchette. La question,
21 elle n'est pas là. C'est un investissement qui est
22 majeur, qui va éventuellement devenir...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Bien, c'est...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... périmé, de la façon que vous fonctionnez parce
3 qu'éventuellement, la politique d'ajout va venir...

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 C'était le chantier de l'Amérique du Nord, hein...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... va entrer en vigueur, alors...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 ... à une certaine époque.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Le point n'est pas là... le point... et puis, je
12 vais vous dire, je n'aime pas beaucoup le terme
13 « révision déguisée », que ce soit vous, que ce
14 soit un intervenant ou quelqu'un d'autre parce que
15 la réglementation, c'est un long fleuve tranquille
16 et ce qui change...

17 Si vous revenez, à chaque année, demander
18 des tarifs, ce n'est pas une révision déguisée des
19 tarifs de l'année passée, c'est parce que le
20 contexte a changé et que vous souhaitez adapter
21 votre demande et les tarifs au nouveau contexte.

22 Dans ce cas-ci, le nouveau contexte était
23 la demande de report. Alors, c'est normal qu'on
24 questionne la demande de report puisque c'est ce
25 qui est l'élément déclencheur du réexamen de la

1 question.

2 Alors, c'est normal, je pense, qu'on
3 examine si cette obligation-là, elle était... Bien,
4 en fait, si c'était une obligation, si c'était
5 optionnel, si ça pouvait être envisagé. Puis ce
6 qu'on se rend compte, c'est que ça n'a pas été une
7 option qui aurait été envisagée par le
8 Transporteur. C'est juste...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 En tant que procureur, je n'ai pas participé à
11 toutes les discussions, mais je peux vous dire,
12 vous avez celui, devant vous, qui l'a rédigée. Et
13 puis le mandat qui m'a été confié, c'est celui qui
14 est devant vous, alors...

15 Mais je ne remets pas en cause la
16 légitimité que vous nous posiez des questions, à
17 cet égard-là. Dès l'année passée, on vous l'avait
18 déjà annoncé que le projet allait décaler. Mais se
19 pose toujours... Pour nous, l'objectif, j'en ai
20 toujours un de conformité, est-ce qu'on applique,
21 de façon rigoureuse, équitable, à l'égard de tous
22 nos clients, les règles qui sont les nôtres?

23 Et puis, bien sûr, dans ce cas-ci, on a été
24 face, et vous le savez comme moi, je ne veux pas
25 refaire cette genèse-là, mais face à un cadre

1 constitué, face à un projet autorisé, face à des
2 flux financiers...

3 Et d'avoir un projet qui décale de quelques
4 mois, une année, c'est quelque chose dans notre
5 réalité. Vous le savez, juste sur la base de
6 tarification, on a des projets qui décalent dans le
7 temps.

8 Alors, un projet aussi majeur avec des
9 échéanciers fixés dix (10) ans à l'avance, c'est
10 une possibilité qu'il y ait un décalage, et
11 l'entente le prévoyait. Alors, les clients s'en
12 sont prévalus. C'est comme ça.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui, oui, c'est parce que l'entente parlait de
15 conditions de report. Alors, on voulait savoir
16 quelles pouvaient être ces conditions. Et on se
17 demandait si, parmi ces conditions, un paiement...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 C'est bien.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... partiel pouvait être...

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Ah, là, je comprends mieux.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 ... une de ces conditions...

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Je vous comprends mieux.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... de report là.

5 (15 h 16)

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Je vous comprends mieux. Alors, au niveau des
8 conditions, c'est sûr que, pour nous, en termes de
9 conformité, il n'est pas légalement, selon nous,
10 possible de dénaturer le cadre réglementaire, de
11 dénaturer les droits, le cadre constitué prévu au
12 contrat, c'est d'ajouter des conditions qui
13 seraient étrangères ou contraires à ce qui a été
14 prévu entre les parties.

15 Ce qui a été prévu et ce qui est en droite
16 ligne avec la nature des engagements, avec la
17 nature du contrat, c'est de s'assurer, un, qu'on
18 reflétait la nouvelle date de mise en service avec
19 les étapes puis qu'on s'assurait avec la lettre que
20 vous avez vue de pouvoir vous rendre compte à des
21 époques particulières sur l'évolution de ce projet-
22 là. Alors, on pouvait certainement y ajouter des
23 conditions, comme on l'a fait, mais des conditions
24 qui étaient en droite ligne avec la nature de
25 l'entente, qui préservaient l'entente telle qu'elle

1 existait et qui étaient cohérentes avec le cadre
2 réglementaire, le cadre constitué à partir duquel
3 elle bénéficie. Alors, si vous me permettez, je
4 vais juste...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui, allez chercher la note.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Deux petits mots. Évidemment, vous avez vu notre
9 cocontractant qui a souscrit aux engagements. Bien,
10 s'il y a souscrit, c'est qu'il y a eu un échange de
11 consentement. Ça fait que, pour eux, ça répondait
12 et que c'était conforme aux attentes quant à la
13 gestion de ce projet-là par rapport à la conformité
14 du cadre constitué tel qu'on l'a... On l'a mis en
15 place sur toute cette période-là. Le cadre
16 constitué, les gens d'Hydro-Québec Production sont
17 tout à fait au courant que la contribution depuis
18 la signature de l'entente de raccordement, il y a
19 dix ans, que la contribution va être exigée à la
20 toute fin. Ça, ça n'a pas changé. Alors, c'était
21 conforme à leurs attentes, ça, c'est clair. Ils y
22 ont souscrit d'ailleurs.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce que c'est votre point de vue que, en tant
25 que monopole du transport d'électricité au Québec,

1 vous avez un rôle en quelque sorte de fiduciaire
2 envers vos clients, d'agir aussi aux meilleurs
3 intérêts de vos clients, de l'ensemble de votre
4 clientèle par rapport à un de vos clients dans ces
5 situations-là? Je comprends votre obligation avec
6 le Producteur. Vous aviez un contrat, et caetera.
7 Je comprends ce bout-là. Je voulais juste voir, le
8 pendant ou le revers de la médaille, qui en est un
9 en quelque sorte de fiduciaire, pour l'ensemble de
10 votre clientèle.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Je ne sais pas si le mot est approprié. Mais une
13 certaine chose en tout cas, si on prend ce terme-
14 là, les responsabilités du Transporteur sont
15 multiples. Certainement d'assurer une qualité de
16 service puis de s'assurer que nos actifs sont bien
17 gérés. Comme fiduciaire, quand la loi, l'État
18 confère à l'équipe du Transporteur la
19 responsabilité d'exploiter un réseau d'une aussi
20 grande valeur que ça, tout à fait, le modèle de
21 gestion des actifs, la stratégie de pérennité, ce
22 rôle de fiduciaire-là de grand gestionnaire
23 d'actifs, ça, on le prend très au sérieux.

24 Maintenant, quand on traite à l'égard de
25 nos clients, que ce soit la réglementation issue de

1 notre Loi sur la Régie, nos Tarifs et conditions,
2 on n'a pas de jugement de valeur à porter là-
3 dessus. On doit les appliquer. Et la Loi et les
4 Tarifs nous exigent d'appliquer ces règles-là de
5 façon uniforme à l'égard de tous nos clients. Et
6 cette équité-là, ce devoir fiduciaire-là, il
7 s'incarne comment? Il s'incarne dans le respect de
8 ces règles-là avec égard, Madame la Présidente. Et
9 c'est comme ça que ça s'incarne pour nous.

10 On ne peut pas traiter Hydro-Québec, et on
11 ne le fait pas, on ne traitera pas Hydro-Québec
12 Production de façon différente de Rio Tinto Alcan
13 de tout autre participant, de Brookfield ou de tout
14 autre client qui a des demandes de raccordement ou
15 qui veut bénéficier des services de transport. Ils
16 vont bénéficier des mêmes règles, des mêmes
17 applications. Et c'est là où on agit, et je pense
18 que vous devez être... pour nous, avoir une
19 certaine forme de confiance dans ce qu'on fait,
20 c'est que les plaintes, vous n'en avez pas souvent.
21 Ça fait que ça veut dire qu'on applique de façon
22 rigoureuse, en tant que fiduciaire des Tarifs et
23 conditions, en tant que fiduciaire du tarif, on les
24 applique de façon rigoureuse et qu'on respecte les
25 encadrements que la Régie adopte pour nous. Et on

1 les suit de façon religieuse. Que ce soit pour Rio
2 Tinto, encore une fois ou pour tout autre client.

3 Pour nous, il n'y avait aucune difficulté
4 de prendre ces contrats-là puis de changer le nom,
5 et on aurait appliqué ça de la même façon, et ça
6 n'aurait pas changé. Alors, notre devoir de
7 fiduciaire, sûrement, mais il en est un à l'égard
8 du respect de la conformité de respect des règles
9 qui nous gouvernent. Ça, c'est certain.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 D'accord. Je vous remercie beaucoup.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est moi qui vous remercie.

14 (15 h 21)

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Je vous remercie. Merci encore une fois.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci beaucoup. Maître Pelletier.

19 PLAIDOIRIE PAR Me PIERRE PELLETIER :

20 Alors, Pierre Pelletier pour l'AQCIE et le CIFQ.

21 J'avais annoncé une période d'argumentation assez
22 courte et elle va être courte. La raison en était
23 que je n'avais pas l'intention de revenir sur
24 l'ensemble de la preuve. Je ne suis pas ici pour
25 vous répéter ce qui est écrit dans notre mémoire ni

1 ce qui a été expliqué par monsieur Paquin lors de
2 sa présentation.

3 Au fond, je comptais couvrir les éléments
4 qui pourraient me paraître particuliers dans la
5 plaidoirie du Transporteur. Et ce qui m'a paru le
6 plus particulier dans la plaidoirie du
7 Transporteur, il semble que ce soit aussi peut-être
8 le cas de la Régie, a trait à la Romaine.

9 Ce qui me frappe dans la plaidoirie du
10 Transporteur sur la Romaine, c'est qu'il ignore
11 complètement l'élément nouveau dont vous avez parlé
12 tantôt, à savoir cette question de délai ou de
13 report. Dans la plaidoirie qui vous a été faite
14 tantôt. Il n'a jamais été question de report, il
15 n'a jamais été question de délai. Il n'a été
16 question que de la décision qu'il aime beaucoup,
17 que je n'aime pas du tout, qui a été rendue en deux
18 mille... en deux mille dix-huit (2018) et dont il
19 demande l'application renouvelée comme si on était
20 exactement dans la même problématique qu'il y a
21 deux ans. Ce n'est pas le cas du tout.

22 Cette année, ce qui se produit, c'est qu'on
23 nous dit, du côté du Transporteur « on a reçu du
24 Producteur une demande de report. » Alors, on veut
25 changer le calendrier qui avait été établi en deux

1 mille dix (2010) et fait l'objet d'une approbation
2 par la Régie en deux mille onze (2011), au lieu que
3 l'entrée, je ne devrais pas dire l'entrée en
4 vigueur, mais au lieu que l'échéance pour la
5 Romaine-4 ait lieu en deux mille vingt (2020), bien
6 il voudrait qu'elle ait lieu en deux mille vingt et
7 un (2021).

8 Il y a une position qui est prise par le
9 Transporteur à l'effet qu'il ne peut rien faire en
10 rapport avec cette demande-là. Et ce que je vous
11 soumetts puis ça apparaît de la preuve écrite qui a
12 été produite jusqu'à maintenant, des demandes de
13 renseignements que vous avez formulées, des
14 prétentions qu'on a formulées de notre côté, que
15 l'entente de deux mille dix (2010) prévoit, au
16 contraire, qu'il peut y avoir des modifications aux
17 périodes prévues. Il peut y avoir des délais qui se
18 produisent, mais que si c'est le cas, bien il va y
19 avoir des conséquences.

20 Soit qu'on considère l'article 23 de
21 l'entente, soit qu'on considère l'article 12.1 de
22 l'entente, on se retrouve dans tous les cas avec,
23 dans la première hypothèse si on considère 23, on
24 se retrouve avec une obligation de revoir les
25 conditions de l'entente. L'article 23 de l'entente

1 prévoit la mise sous tension initiale pour le
2 premier (1er) avril deux mille vingt (2020).

3 Il prévoit aussi que le Producteur doit
4 confirmer, c'est comme ça que c'est écrit là, pas
5 « déterminer » et caetera, c'est « confirmer ».
6 Alors, il prévoit que le Producteur doit confirmer
7 la date prévue pour chacune des centrales,
8 conformément à l'article 5.1. Puis là,
9 « conformément à l'article 5.1 », ça, ça veut
10 simplement dire là, un mois avant la mise sous
11 tension prévue là. Alors, il doit faire ça en vertu
12 de l'article 23.

13 Puis l'article prévoit également que le
14 Producteur doit aviser à l'avance le Transporteur,
15 je dis « à l'avance » là, le Transporteur de tout
16 événement susceptible de retarder ou de devancer
17 substantiellement la date, en l'occurrence, du
18 vingt (20) avril deux mille vingt (2020), lui
19 démontrer qu'il a pris les mesures nécessaires pour
20 établir une nouvelle date dans un délai
21 raisonnable.

22 Après quoi, les parties devront convenir,
23 c'est pas rédigé exactement comme ça. En fait, de
24 la manière dont c'est rédigé, c'est à peu près
25 incompréhensible ce texte-là, mais le sens qu'on

1 peut en percevoir là, après quoi les parties
2 devront convenir d'une entente écrite sur les
3 conditions du report.

4 La position prise par le Transporteur,
5 c'est que ces mots-là finalement ne veulent rien
6 dire.

7 (15 h 26)

8 Parce que d'abord dans notre cas, le Producteur n'a
9 pas avisé le Transporteur à l'avance. Deuxièmement,
10 le Producteur n'a pas démontré qu'il a pris les
11 mesures nécessaires pour établir une nouvelle date
12 dans un délai raisonnable, puis finalement,
13 surtout, le Producteur, puis le Transporteur n'ont
14 pas convenu de conditions raisonnables d'un accord,
15 parce que tout ce qui en résulte, au fond, c'est
16 une information qui va être donnée par le
17 Producteur à l'effet qu'il va faire rapport de
18 l'évolution de ses travaux à certaines dates, mais
19 faire rapport de l'évolution des travaux à une
20 certaine date, ça n'a aucune espèce d'effet
21 remédiateur sur ce qui intervient, à savoir, un
22 report.

23 Là, on vous dit : « Bien, on vous le dit
24 là. On va reporter. On prévoit que ça va aller dans
25 un an, puis on va vous tenir au courant de

1 l'évolution du dossier. ». Pour l'instant,
2 effectivement, ils les ont tenus au courant de
3 l'évolution du dossier. Ils ont notamment tenus au
4 courant du fait que ce qui avait été prévu au
5 moment où ils ont fait l'accord au mois de mars
6 deux mille dix-neuf (2019), bien, ça ne se
7 réaliserait pas tout à fait. Déjà il y a quelques
8 mois de retard par rapport à la cédule qui a été
9 prévue. Hier soir pendant que je travaillais là-
10 dessus, un moment donné, j'ai pris un bulletin de
11 nouvelles qui disait : « Hydro-Québec annonce qu'il
12 va y avoir un autre report dans le cas de La
13 Romaine 4, parce que là, on interrompt les travaux
14 jusqu'au six (6) janvier si je ne m'abuse. ».
15 Alors, on voit que c'est susceptible d'évoluer,
16 puis il est susceptible d'avoir des reports.

17 On a le problème cette année et il se peut
18 bien que lorsqu'on ait le prochain MRI, le problème
19 soit encore là, puis de sorte que ça intéresse
20 beaucoup de monde de façon plus immédiate peut-être
21 que ce qu'on peut rencontrer à cette date-ci, mais
22 c'est un problème qui peut se répercuter longtemps.
23 Alors, quand on dit à ces articles-là que les
24 parties doivent convenir d'une entente écrite sur
25 les conditions du report, bien, à mon sens, il faut

1 donner un sens à ce mot-là. Il faut qu'il y ait une
2 entente ou à tout le moins une tentative d'entente
3 qui tienne compte de la réalité, à savoir, que
4 notamment, la contribution qui devait être payée à
5 une certaine date ne sera pas, suivant
6 l'interprétation qui a été faite du régime
7 réglementaire, ne sera pas effectuée à la date
8 prévue. Donc, le calcul qui avait été fait à
9 l'époque pour essayer d'estimer l'impact tarifaire
10 du projet etc. ce n'est plus vrai. Ça ne marche
11 plus. Les périodes ne sont plus les mêmes. Puis le
12 fait que le Transporteur ne reçoive plus la
13 contribution à la date à laquelle elle devait être
14 faire, c'est un événement majeur qui vient changer
15 les conditions dans lesquelles les parties
16 transigent et leur propre contrat prévoyait que si
17 ça produisait ça, il faudrait qu'il y ait
18 considération des conditions de ce report-là.

19 Ce qu'on a devant les yeux, encore une
20 fois, ce n'est pas des conditions de report. C'est
21 une banale information sur l'évolution du dossier
22 qui permettrait éventuellement au Transporteur de
23 savoir d'avance par exemple qu'au lieu de se faire
24 en deux mille vingt et un (2021), mettons au mois
25 d'octobre deux mille vingt et un (2021) comme on

1 vient de le dire : « Non, ça va se faire au mois de
2 décembre. » comme on le dit tout de suite après.
3 Ah, puis peut-être finalement que ça va être en
4 deux mille vingt-deux (2022), mais ça ne donne pas
5 grand chose de savoir ça dans la mesure où ça n'a
6 aucune conséquence pour le Transporteur et pour le
7 Producteur, parce qu'en fait, le résultat de ce qui
8 a été discuté, appelons ça comme ça, ou pas
9 discuté. En tout cas de ce qui a été mis à
10 exécution entre-eux, le résultat c'est simplement
11 que le Producteur s'enrichit, parce que lui, il
12 continue de faire de l'argent sur les centaines de
13 millions qu'il ne paie pas au Transporteur, puis le
14 Transporteur, lui, il continue à faire de l'argent,
15 parce que pendant tout ce temps-là, il a une base
16 de tarification élevée sur laquelle il obtient des
17 revenus requis qu'il ne devrait pas obtenir.

18 Et tout ça a des avantages au dépend de
19 qui? Bien, au dépend de toute la clientèle du
20 Transporteur. Alors, ce n'est pas une question de
21 dire : « Bien, on ne fera pas un cas particulier à
22 l'égard du Producteur. On le ferait à l'égard des
23 autres, la même chose que ce qu'on fait à l'égard
24 du Producteur. ». Bien moi ce que je dis, c'est que
25 s'il faisait à l'égard des autres la même chose que

1 ce qu'il fait à l'égard du Producteur, il ne serait
2 pas plus correct à l'endroit des autres qu'à
3 l'endroit du Producteur. Et surtout, il ne serait
4 plus correct comme conséquence à l'endroit de la
5 clientèle du Transporteur.

6 (15 h 31)

7 L'autre bout par lequel on peut le prendre, ça a
8 été soulevé il y a un an dans les questions, les
9 demandes de renseignements de la Régie, puis ça a
10 été évoqué également dans notre preuve, l'autre
11 bout par lequel on peut le prendre c'est l'article
12 12.1. Alors, quand on prend l'article 12.1 de
13 l'entente de deux mille dix (2010), on voit que le
14 Producteur peut sous réserve des conditions prévues
15 à l'article 23 (sic)... Alors, celui dont on vient
16 de parler. Il y a des petits délais pour donner
17 certains avis. Alors, sous réserve de ces
18 conditions-là prévues à 23 (sic), le Producteur
19 peut reporter la date de mise sous tension
20 initiale. C'est en plein ce qu'il a fait ici. Il
21 n'a pas demandé la permission à personne. Il la
22 reporte, il l'informe au mois d'octobre deux mille
23 dix-huit (2018), que, il y a un an, il s'est
24 produit des choses. Puis, par conséquent, il
25 reporte.

1 Le Producteur peut, sous réserve des
2 conditions prévues à l'article 23
3 (sic) reporter la date de mise sous
4 tension initiale. Dans ce cas, le
5 Producteur devra rembourser au
6 Transporteur l'excédent des frais
7 financiers qui en découlent.

8 Ça veut dire quelque chose, là. Le délai change. On
9 reporte les dates. Et puis ça va avoir des
10 conséquences financières. Et puis l'entente
11 intervenue entre eux prévoit spécifiquement qu'en
12 effet, il va y avoir... il devrait y avoir
13 remboursement au Transporteur de l'excédent des
14 frais financiers qui en découlent.

15 Vous avez posé, la Régie a posé une
16 question à ce sujet-là au Transporteur qui n'y a
17 guère répondu quant à moi. Mais il faut se
18 demander, il faut se demander à quoi ils se
19 rapportent les frais financiers en question qui en
20 découlent. Il faut prendre le contexte tel qu'on le
21 voit. Bien, le contexte tel qu'on le voit, c'est
22 que le Transporteur, normalement, devrait recevoir
23 une contribution qui est, pour l'instant, cinq cent
24 soixante-quatre millions (564 M\$), mais qui,
25 bientôt, devrait être de sept cent quatre-vingt-

1 huit millions (788 M\$) ou cet ordre de grandeur-là.
2 Il devrait la recevoir à un certain moment.

3 Et puis, là, à cause de la décision qui est
4 prise par le Producteur, il va la recevoir plus
5 tard. Alors, le fait de la recevoir plus tard,
6 évidemment ça a des conséquences financières. Il y
7 en a un qui jouit de l'argent, l'autre qui n'en
8 jouit pas. Et il paraît évident qu'au terme même de
9 l'entente intervenue entre eux, il doit y avoir
10 considération de l'excédent des frais financiers
11 qui en découlent.

12 Les frais financiers qui en découlent, ce
13 ne sont pas seulement les frais financiers qui
14 portent sur la dernière portion, les quelques
15 centaines de millions, c'est autour de trois cents
16 millions (300 M\$), les quelques trois cents
17 millions (300 M\$) qui concernent la mise en place
18 de La Romaine-4. Les frais financiers qui
19 concernent l'ensemble des sommes qui doivent être
20 versées, donc qui concernent aussi le cinq cent
21 soixante-trois millions (563 M\$) qui est payable
22 par le Producteur, qui va être payable plus tard.

23 Si on tient compte de l'ensemble des sommes
24 qui sont affectées par le report décidé par le
25 Producteur, juste décidé par le Producteur, même

1 pas négocié dans ce contexte-là, bien, on se
2 retrouve, en prenant le coût moyen pondéré du
3 capital puis la totalité de la somme de huit cent
4 quarante-neuf millions (849 M\$), parce que, dans le
5 fond, c'est le premier bloc de cinq cent soixante-
6 trois millions (563 M\$) plus le deuxième bloc d'à
7 peu près trois cents millions (300 M\$).

8 Si on y applique le taux pondéré du
9 capital, bien, on se retrouve, pour une période de
10 neuf mois en deux mille vingt (2020), avec une
11 somme de quarante-trois virgule quatre-vingt-douze
12 millions (43,92 M\$), suivant le petit calcul qu'on
13 fait. Si on ne prenait que... si on ne prenait que
14 la contribution de cinq cent trente-neuf millions
15 (539 M\$), bien, la somme à ce moment-là serait de
16 vingt-sept millions (27 M\$).

17 L'autre calcul qui a été fait sur la base
18 du revenu requis qui a été présenté par monsieur
19 Paquin, et dans le mémoire et dans sa présentation
20 en audience, bien, si on y va sur la base du revenu
21 requis, en prenant l'autre approche, les articles
22 23, et caetera, on arrive à peu près au même
23 résultat, on arrive avec cinquante-six millions
24 (56 M\$) sur une base annuelle qui, appliqué sur
25 neuf mois en deux mille vingt (2020), donne

1 quarante-deux millions (42 M\$).

2 Bon. Je comprends, ceci dit, qu'il peut y
3 avoir des discussions sur ces fins calculs-là dans
4 la mesure où, généralement, jusqu'ici dans le
5 dossier, les parties semblent avoir pris comme
6 point de référence la date de mise en opération
7 initiale, les sous-tensions initiales. Et, là, là-
8 dessus, le Transporteur nous dit, bien ce n'est pas
9 ça le bon moment, on ne considère pas la date de
10 mise sous tension initiale, ce qu'on considère,
11 c'est la date où on devrait recevoir la
12 contribution.

13 Et selon le Transporteur, le moment où il
14 devrait recevoir la contribution, bien, ce serait
15 le moment où il y aurait vraisemblablement... où on
16 mettrait à la base de tarification les nouveaux
17 actifs qui entrent en opération. Alors, là, le
18 calcul ne se ferait donc pas à ce moment-là à
19 partir des mois d'avril, mais autour du mois de...
20 je dis autour du mois de septembre, parce que, là,
21 on tombe dans ce que j'appellerais l'arbitraire.
22 Quand est-ce que le Transporteur va considérer
23 qu'il devrait recevoir le montant.

24 (15 h 36)

25 Bien, dans la décision de la Régie que je

1 commentais défavorablement tantôt, bien ça serait à
2 la fin des travaux, mais alors la fin des travaux
3 c'est quand? Est-ce que c'est quand il y a la mise
4 sous tension initiale? C'est un moment qui reste à
5 définir, qui à mon sens n'a jamais été défini nulle
6 part y compris dans le cadre réglementaire. Tout ce
7 qu'on a pu obtenir à propos du cadre réglementaire,
8 bien c'est la confirmation dans la décision d'il y
9 a deux ans que ce n'était pas contraire au cadre
10 réglementaire que de n'exiger la contribution qu'à
11 la fin.

12 Alors là, à la fin... On est au mois
13 d'avril, on est au mois de septembre, on est au
14 mois de décembre. Ça reste à voir, mais l'important
15 c'est qu'on ne passe pas à côté du fait que quand
16 on se retrouve avec un report ou un délai dans un
17 dossier comme celui-ci, bien particulièrement dans
18 un cas important comme celui-ci où les sommes sont
19 considérables, bien, qu'on tienne compte des
20 conséquences financières d'un report.

21 Il y avait un autre élément qui me frappait
22 relativement à ce dossier-là. En fait, il y a
23 quelques éléments... Tantôt, on posait la question
24 à propos d'un amendement. C'est vous, Maître Roy,
25 qui posiez la question? « Vous avez amendé votre

1 contrat pour prévoir que ça prendrait fin à telle
2 date, puis là, bien les dates ont changé. Allez-
3 vous amender votre contrat encore? ». Ça me frappe
4 moi qu'il y ait eu un amendement du contrat. Le
5 contrat, tel qu'il a été signé en deux mille dix
6 (2010), il prévoit qu'il peut y avoir des délais.

7 Alors, en l'occurrence, il y a des délais.
8 Alors, on a qu'à agir en fonction des délais qui
9 sont annoncés. En quoi est-ce que ça justifie de
10 faire un amendement au contrat pour venir faire
11 comme si en deux mille dix (2010) on avait prévu
12 une date en deux mille vingt et un (2021), alors
13 qu'en deux mille dix (2010), ce n'est pas ça qu'on
14 a prévu. C'est une date en deux mille vingt (2020).
15 Je ne pense pas qu'on vous demande d'approuver
16 l'amendement qu'ils ont fait entre eux du contrat,
17 mais si c'était le cas, je vous suggérais de ne pas
18 le faire.

19 Il n'y a pas de raisons d'amender ce
20 contrat-là. Tout ce qu'il y a c'est un contrat qui
21 prévoit qu'on doit finir à telle date, puis on
22 prévoit qu'il peut y avoir des délais. Alors, il y
23 a un délai. Il n'y a pas de nécessité d'avoir un
24 amendement, mais s'il fallait qu'il y ait une
25 nécessité d'avoir un amendement, je vous prédis

1 qu'il risque d'y avoir des amendements souvent,
2 mais je ne pense pas que ça soit nécessaire qu'il y
3 ait des amendements de ce contrat-là.

4 L'autre affaire qui me frappait dans ce
5 dossier-là relatif à La Romaine, c'est l'absence de
6 justification des délais en question, mais par
7 contre, il m'est assez difficile d'apprécier les
8 conséquences que ça peut avoir. Je parle d'absence
9 de justification dans le sens où il n'y a aucune
10 preuve devant vous concernant les raisons pour
11 lesquelles il y a ce délai-là.

12 Il y a zéro preuve. Tout ce qu'il y a
13 devant vous, c'est une petite lettre qui a été
14 transmise par le Producteur au Transporteur
15 l'informant qu'il y avait du retard et puis qu'il
16 prévoyait finir ses affaires un an plus tard que
17 prévu. Et on indique là-dedans, il y a deux choses.
18 1. On a rencontré des difficultés au niveau
19 géologique. Ça nous a fait perdre six mois. Puis on
20 a des problèmes aussi dans l'opération du chantier.
21 On a modifié des choses au niveau de la santé-
22 sécurité, puis ça nous a fait perdre un autre huit
23 mois, parce qu'au total c'est quatorze (14) mois.

24 La réaction du Transporteur en recevant
25 cette lettre-là, ça a été d'écrire au Producteur

1 pour lui dire : « Écoutez, tenez-vous prêts à venir
2 témoigner des raisons pour lesquelles vous invoquez
3 ça. ». Pour une raison bien simple, c'est qu'à la
4 face même de la lettre, il n'y a rien qui justifie
5 ces délais-là, puis il n'y a personne qui est venu
6 justifier devant vous qu'on ait pris un premier six
7 mois à cause qu'on a rencontré des difficultés
8 géologiques dix (10) ans après la signature du
9 contrat, puis que par ailleurs, il soit raisonnable
10 de retarder le contrat d'un autre huit mois, parce
11 qu'on aurait rencontré des difficultés de nature
12 santé-sécurité.

13 Je ne dis pas que c'est impossible, mais à
14 la face même du document, c'est la pièce 0044. À la
15 face même du document, on dit : « Mon dieu, mais ça
16 ne tient pas debout cette affaire-là. ». À moins
17 qu'on vienne l'expliquer. Mais il n'y en a pas
18 d'explications. Il y a zéro preuve devant vous. Il
19 n'y a pas un seul témoin du Producteur qui est venu
20 vous parler. Puis le Transporteur, quant à lui, il
21 ne le sait pas. Il n'en a pas parlé non plus.

22 (15 h 41)

23 Alors, on est dans une situation où, au
24 fond, il y a des motifs invoqués et non prouvés
25 pour un retard qui excède un an et qui bénéficie à

1 qui? Hydro-Québec partout. Hydro-Québec Production,
2 Hydro-Québec Transport. Et qui nuit à qui? À tous
3 les autres. Il pourrait y avoir d'autres demandes
4 de cette nature-là qui... « d'autres demandes »,
5 d'autres décisions de cette nature-là qui seraient
6 prises par le Producteur ou d'autres ententes qui
7 interviendraient entre le Producteur et le
8 Transporteur qui feraient en sorte qu'Hydro-Québec,
9 dans ses deux qualités, continuerait de profiter
10 largement de la situation, mais où ça
11 défavoriserait constamment la clientèle du
12 Transporteur.

13 Or, je vous suggère, je vous suggère que
14 l'attitude à prendre à cet égard-là du côté de la
15 Régie, bien, c'est de traiter la demande tarifaire
16 du Transporteur en tenant compte de ce fait-là, en
17 tenant compte de l'impact que ça a sur son revenu
18 requis, les événements dont on fait état, et puis
19 de rendre une décision en conséquence.

20 Je vais vous dire un petit mot aussi tant
21 qu'à être là sur la prétention de mon collègue
22 tantôt à propos du petit montant de cinq virgule
23 quarante-neuf millions (5,49 M\$) qui a été dépensé
24 dans le cas du CS23 après que la décision ait été
25 prise de demander d'aller de l'avant avec le projet

1 Micoua-Saguenay, là.

2 En deux mots, la situation, c'était la
3 suivante. En deux mille douze (2012), on fait
4 approuver un projet de réfection du CS24 et puis il
5 y a une mise à jour, ou enfin de l'équipement
6 connexe au CS23. En deux mille dix-sept (2017), à
7 la toute fin de deux mille dix-sept (2017), le
8 service de planification du Transporteur, puis on
9 sait à quel point le service de planification du
10 Transporteur fait des choses élaborées, on a
11 entendu très souvent monsieur Delourme venir nous
12 en parler dans différents dossiers, alors après
13 avoir examiné tout le système, tout le réseau du
14 Transporteur, en vient à la conclusion qu'on va
15 aller de l'avant avec la ligne Micoua-Saguenay, ce
16 qui implique qu'on n'a plus besoin du CS23.

17 Que, à partir de ce moment-là, on continue
18 de dépenser des sommes, en l'occurrence, le montant
19 c'est cinq millions et demi (5,5 M\$). Je comprends
20 qu'on ne parle plus des mêmes ordres de grandeur,
21 le montant, que ce qu'on discute depuis tantôt,
22 mais quand même. Alors, qu'on décide à ce moment-là
23 de néanmoins continuer les travaux pour la remise
24 en état du CS23, alors que la décision qui vient
25 d'être prise d'aller de l'avant avec Micoua-

1 Saguenay va faire en sorte qu'on n'en aura pas
2 besoin, bien, ça me paraît une décision qui n'est
3 pas raisonnable de faire des travaux qui vont se
4 révéler inutiles.

5 Et l'argument qui vous est servi ce matin,
6 c'est de dire, bien, écoutez, nous autres, on ne
7 pouvait pas présumer de la décision de la Régie.
8 Mais, ça, c'est le contraire de ce que fait tout le
9 temps le Transporteur. Le Transporteur, il planifie
10 son réseau en fonction des différentes choses qui
11 ont été autorisées déjà, qui ont été permises, qui
12 ont été entreprises sans que, nécessairement, dans
13 chaque cas, il y a même une décision de la Régie au
14 bout qui ait autorisé les projets qui sont
15 considérés pour fins de planification.

16 Je ne pense pas que l'argument de dire, la
17 décision de la Régie n'avait pas été rendue,
18 justifierait de se lancer dans des projets dont on
19 connaît d'avance l'inutilité de la poursuite. Et,
20 par conséquent, il y aurait lieu à mon sens de
21 réduire notamment de ce montant-là ceux qui sont
22 réclamés à l'égard du CS23. Ceci dit sous réserve
23 de tous les autres éléments qui ont été mis de
24 l'avant par mes clients relativement à ce projet-
25 là.

1 Et notamment en prenant en compte l'assez
2 curieuse situation dans laquelle on se trouve où le
3 Transporteur vous dit, bien, là, les montants
4 exacts à sortir, à radier ou à sortir du compte
5 d'écarts et de rendement, on ne les connaît pas
6 maintenant, on va vous le dire, par contre, avant
7 que vous rendiez votre décision, on va vous le dire
8 à la fin décembre. Eu égard notamment au fait
9 qu'ils ne savent pas si les dépenses qui ont été
10 faites, elles vont continuer à se faire, vont se
11 révéler utiles pour l'exploitation du réseau.

12 (15 h 46)

13 Ça me paraît une situation assez étonnante.
14 La position qu'ils prennent, c'est dire, écoutez,
15 si ça se révèle utile pour l'exploitation du réseau
16 et nécessaire pour l'exploitation du réseau, bien à
17 ce moment-là on ne les radiera pas, on va les
18 mettre dans le revenu requis, on va les mettre sur
19 la base de la tarification. Mais, si au contraire
20 ils sont inutiles, bien à ce moment-là on va vous
21 demander l'autorisation de les radier aux frais de
22 la clientèle du Transporteur. Ça fait une situation
23 qu'on trouve pour le moins ambiguë. Les travaux qui
24 restent à faire là, ou bien ils vont être utiles à
25 l'exploitation du réseau ou bien il n'y a pas lieu

1 de les faire là.

2 Alors, c'est les considérations que je
3 voulais vous soumettre sur ces deux éléments-là.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Vous avez été très clair, Maître Pelletier, je vous
6 remercie. La formation n'aura pas de question.

7 Me PIERRE PELLETIER :

8 Je vous remercie.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, merci beaucoup. Et ça va mettre fin à la
11 journée d'aujourd'hui. Alors, on se revoit demain à
12 neuf heures (9 h 00). Merci.

13 AJOURNEMENT

14

15

16

1

2 SERMENT D'OFFICE:

3 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
4 certifie sous mon serment d'office, que les pages
5 qui précèdent sont et contiennent la transcription
6 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
7 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
8 Loi.

9

10 ET J'AI SIGNE:

11

12

13

14 Claude Morin, sténographe officiel

15

Tableau #200569-7.